



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026



ROB - conseil municipal du 18 février 2026
www.coubron.fr



TEXTES REGLEMENTAIRES

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

- 1 L'ARTICLE 2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES REND OBLIGATOIRE LA TENUE D'UN RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) DANS LES 2 MOIS PRECEDANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF, AFIN DE PRESENTER AU CONSEIL MUNICIPAL LES GRANDES ORIENTATIONS DU PROCHAIN BUDGET.
- 2 LA LOI DU 7 AOUT 2015, PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (LOI NOTRE) PRECISEE PAR LE DECRET DU 24 JUIN 2016 N°2016-841, A RENFORCE LE ROLE DU ROB EN DEFINISSANT SON CONTENU.

LE ROB DOIT COMPORTER LES INFORMATIONS SUIVANTES (ARTICLE D.2312-3 DU CGCT) :

- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES ET EN RECETTES
SONT NOTAMMENT PRECISEES LES HYPOTHESES GENERALES RETENUES POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET, NOTAMMENT EN MATIERE DE CONCOURS FINANCIERS, DE FISCALITE, DE TARIFICATION, DE SUBVENTIONS AINSI QUE LES PRINCIPALES EVOLUTIONS RELATIVES AUX RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DONT ELLE EST MEMBRE.
- LA PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS, NOTAMMENT EN MATIERE DE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT.
- LA PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DE LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE CONTRACTEE ET LES PERSPECTIVES POUR LE PROJET DE BUDGET.

CES INFORMATIONS DEVANT PERMETTRE D'EVALUER L'EVOLUTION DU NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET DE L'ENDETTEMENT A LA FIN DE L'EXERCICE AUQUEL SE RAPPORTE LE PROJET DE BUDGET.

LE DECRET PREVOIT EGALEMENT QUE LE PRESENT RAPPORT EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC PAR TOUS LES MOYENS DANS LES 15 JOURS SUIVANT LA TENUE DU DEBAT.

3 COMME TOUTE DELIBERATION QUI AMENE LE CONSEIL MUNICIPAL A PRENDRE ACTE, LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DONNE LIEU A UN VOTE.

4 Au moment où ce document a commencé à être rédigé, la France n'avait toujours pas de budget pour 2026, l'examen du texte budgétaire ayant été interrompu, et le premier ministre Sébastien LECORNU ayant annoncé dans la foulée son intention de recourir à l'article 49-3 de la Constitution.

Au stade de l'élaboration du présent Rapport d'Orientation Budgétaire, les données de clôture de l'exercice 2025 sont indiquées à titre prévisionnel même si elles préfigurent déjà les chiffres définitifs. En effet, elles ont été validées par le comptable assignataire de la commune et devraient donc être, sous toutes réserves, ainsi reprises dans le Compte Financier Unique qui sera soumis à l'assemblée délibérante lors d'un prochain Conseil.

I. L'ECONOMIE MONDIALE : Dans une économie mondiale en constante évolution, les perspectives favorables restent très précaires

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Dans une économie mondiale en constante évolution, les perspectives restent sombres

OCT
2025



Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION PROJECTIONS		
	2025	2026	2027
Production mondiale	3,3	3,3	3,2
Pays avancés	1,7	1,8	1,7
États-Unis	2,1	2,4	2,0
Zone euro	1,4	1,3	1,4
Allemagne	0,2	1,1	1,5
France	0,8	1,0	1,2
Italie	0,5	0,7	0,7
Espagne	2,9	2,3	1,9
Japon	1,1	0,7	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,5
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	1,8	2,0	2,1
Pays émergents et pays en développement	4,4	4,2	4,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,4	5,0	4,8
Chine	5,0	4,5	4,0
Inde	7,3	6,4	6,4
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,0	2,3	2,4
Russie	0,6	0,8	1,0
Amérique latine et Caraïbes	2,4	2,2	2,7
Brésil	2,5	1,6	2,3
Mexique	0,6	1,5	2,1
Moyen-Orient et Asie centrale	3,7	3,9	4,0
Arabie saoudite	4,3	4,5	3,6
Afrique subsaharienne	4,4	4,6	4,6
Nigéria	4,2	4,4	4,1
Afrique du Sud	1,3	1,4	1,5
<i>Pour mémoire</i>			
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	4,3	4,1	4,1
Pays en développement à faible revenu	4,6	5,1	5,1

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

IMF.org/pubs

Ces prévisions de croissance pour 2026, établies en octobre 2025 sont à relativiser, compte tenu du contexte international particulièrement incertain.

En effet, compte tenu de l'actualité mondiale, ces perspectives risquent d'être révisées à la baisse.

La montée du protectionnisme, les questions géopolitiques, et les menaces américaines récurrentes sur les droits de douanes pourraient ainsi freiner la croissance. La fragilité politique, économique et financière de certains Etats pourrait menacer l'ordre économique mondial.

En ce début d'année 2026, des évènements géopolitiques majeurs sont à l'origine des plus grandes incertitudes quant à ces prévisions.

Il y a donc lieu d'appréhender ce contexte avec prudence.

II. L'ECONOMIE MONDIALE : une croissance mondiale de 3,3% en 2025 marquée par sa résilience, qui devrait être stable en 2026, mais avec beaucoup d'incertitudes liées aux tensions géopolitiques

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le [redacted]
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Croissance mondiale :

La croissance du PIB mondial est restée stable en 2025, passant de 3,3 % en 2024 à 3,3% en 2025 selon le FMI.

Le FMI et l'OCDE parlent d'une économie mondiale 2025 dite « résiliente ». Le pire a, pour l'heure, été évité. Malgré le choc des droits de douanes américains et les incertitudes géopolitiques, la croissance mondiale résiste et affiche de meilleurs résultats que prévu. Cette résilience face aux chocs répétés pourrait se modérer en 2026, tant les signaux d'alerte sont nombreux.

L'économie mondiale reste en effet affectée par la mise en place des droits de douane américains et par le climat d'incertitude. Les conséquences des relèvements des droits de douane ne sont pas encore totalement perceptibles étant donné que l'application de nombreuses mesures est échelonnée.

En outre, ces menaces qui sont maintenues tous azimut par le Président Trump sur la question, créent un environnement incertain et instable qui pénalise l'investissement des entreprises et pèse donc sur la croissance mondiale.

Sous l'effet des mesures commerciales américaines, les perspectives mondiales sont revues en baisse par rapport aux prévisions de printemps : la croissance mondiale atteindrait +3,3 % en 2025 et **+3,3 % en 2026**.



Inflation :

L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue : l'inflation globale devrait tomber à 3,8 % en 2026 et à 3,4 % en 2027. Ces prévisions sont quasiment inchangées depuis les PEM d'octobre, étant donné que les tendances dominantes à un ralentissement de la demande et à une baisse des prix de l'énergie se maintiennent.

Les cours du pétrole sont actuellement à un niveau particulièrement bas, qui tire l'inflation mondiale vers la baisse / stabilité constatée.

Les cours du pétrole ont ainsi chuté de 17 % en 2025. Ils n'avaient pas autant chuté depuis la pandémie de Covid 19. La flambée de la production, combinée à une demande en berne, provoque un excédent mondial de pétrole. Ainsi, la persistance du déséquilibre entre l'offre et la demande pourrait, d'après certains économistes faire tomber le prix du baril de Brent bien en dessous des 60 dollars en 2026.

A l'inverse, les tensions géopolitiques actuelles, au Venezuela (premières réserves mondiales déclarées), et en Iran notamment, pourraient bousculer ce marché et faire repartir les cours à la hausse.

Autres points d'incertitude :

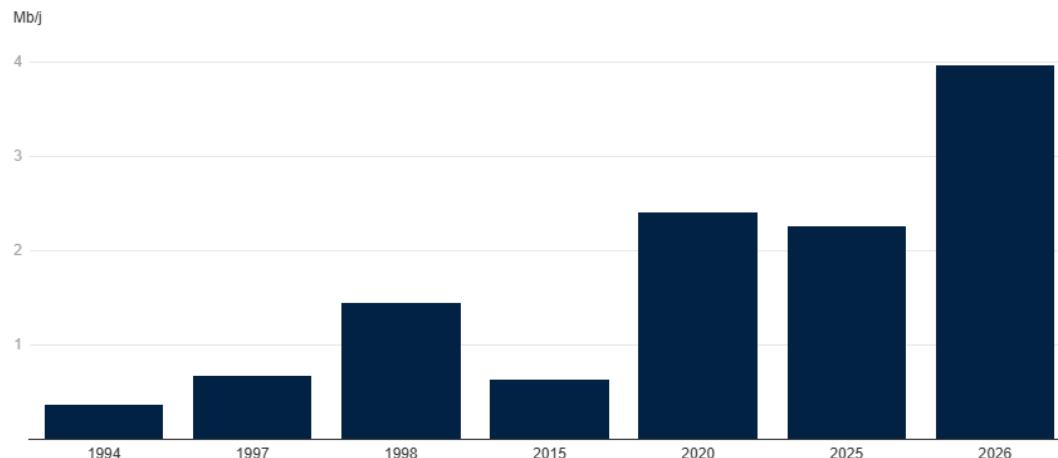
Autre risque majeur selon le FMI, la potentielle bulle spéculative autour de l'intelligence artificielle (IA). Les valorisations boursières stratosphériques des entreprises du secteur, dont la rentabilité demeure un horizon lointain et plus qu'incertain, et qui paraissent déconnectées des performances économiques des entreprises concernées en témoignent. Les records boursiers des dernières semaines et la valorisation des entreprises liées à l'Intelligence Artificielle commencent à préoccuper investisseurs et autorités financières. L'enquête mensuelle de Bank of America auprès des gérants de fonds du monde entier, publiée en octobre 2025, montrait qu'une « bulle de l'IA » était désormais considérée comme le principal risque extrême pour les marchés financiers, devant le retour de l'inflation, ou la possibilité d'une récession mondiale.

Les tensions géopolitiques majeures aux 4 coins du globe pourraient aussi lourdement rebattre les cartes de ces prévisions en impactant les cours des matières premières, en ravivant à nouveau les menaces de nouveaux droits de douane, ou en déséquilibrant les circuits économiques entre les différentes zones :

- velléités expansionnistes américaines au Groenland,
- trêve fragile à Gaza,
- poursuite de la guerre en Ukraine,
- tensions persistantes entre la Chine et Taiwan,
- enlèvement du Président Maduro au Venezuela.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Excédent pétrolier moyen annuel sur le marché



Note : Mb/j = million de barils par jour. Le solde implicite du marché pétrolier est la différence entre l'offre et la demande. Les données sont tirées de la dernière édition de l'Oil Market Report de l'AIE (octobre 2025). Les données pour 2025 et 2026 correspondent à des prévisions de l'AIE.

III. L'ECONOMIE EUROPEENNE : une croissance toujours plus faible qu'aux Etats Unis et en Chine

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

En zone euro, l'activité serait portée par la reprise de la consommation dans le sillage du recul de l'inflation, et par un investissement soutenu grâce à la diffusion de la baisse des taux, mais elle resterait freinée par les tensions commerciales et par l'appréciation de l'euro.

La **croissance dans l'Union européenne est projetée à 1,3 %** en 2026 et à 1,4 % en 2027, contre une croissance estimée à 1,4 % en 2025. La résilience des dépenses de consommation, soutenue par la stabilité du marché du travail et la hausse des salaires réels, demeure le principal moteur de la croissance européenne, tandis que la hausse des droits de douane américains et l'incertitude géopolitique devraient peser sur les exportations.

Une croissance inférieure à celle prévue aux États-Unis pour 2026 (2,0 %) et en Chine (4%).

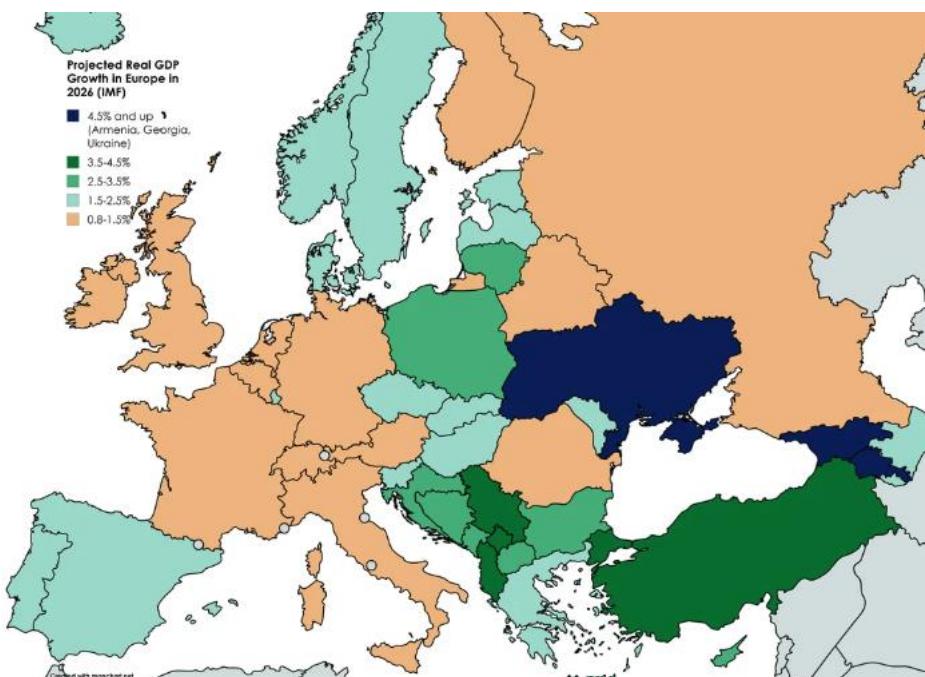
Si l'inflation est plutôt maîtrisée, des contraintes structurelles persistent, telles que les pressions sur la compétitivité, le coût élevé de l'énergie, le vieillissement de la population et la lenteur de la diffusion technologique, continuent de limiter la croissance de la productivité et la production potentielle.

La croissance, atone en Allemagne à 0.2% en 2025, pourrait se redresser en 2026 grâce à la relance budgétaire et atteindre 1.1% en 2026.

Elle progresserait faiblement en Italie. La croissance resterait nettement plus dynamique en Espagne, portée par la croissance démographique, l'investissement dynamique et le tourisme.

Précisons, en outre, que **l'Europe relance massivement son effort de défense**, à un niveau jamais vu depuis la fin de la guerre froide, et que **ces dépenses pourraient créer de nouveaux déséquilibres financiers**, liés au recours à la dette par exemple, dans des États qui, pour certains, sont déjà lourdement endettés (pour ne citer que la France, à plus de 3300 milliards d'euros). Ainsi, les décisions des gouvernements européens en la matière **pèseront nécessairement sur les économies du continent**, que ces dépenses qui sont appelées à croître fortement dans les prochaines années, sous la pression conjointe de la menace russe et de l'éloignement américain, soient financées par le recours à la dette, une baisse des dépenses, ou des augmentations d'impôts.

Projections de croissance 2026 en Europe



Points clefs sur l'Economie mondiale et Européenne 2026 :

- ☛ Une croissance mondiale stable qui se maintiendrait, d'après le FMI, à 3.3% 2026, mais qui reste globalement faible, et qui cache de grandes disparités en fonction de différents pôles économiques mondiaux ;
- ☛ Une inflation désormais stabilisée à un niveau faible, qui se situerai pour 2026 à 3.8%, portée notamment par les cours très faibles du pétrole (plus bas niveau depuis la pandémie de Covid 19), liés au déséquilibre entre l'offre et la demande du fait d'une surproduction ;
- ☛ Des prévisions à appréhender avec la plus grande prudence, en raison de la bulle spéculative en cours autour de l'intelligence artificielle, qui pourrait exploser et plonger l'économie mondiale en récession (comme en 2001 avec l'explosion de la bulle internet, ou en 2008 avec la bulle immobilière et la crise des subprimes US) + les tensions géopolitiques qui agitent le globe (Gaza, Ukraine, Groenland, Venezuela, Taiwan...) et qui pourraient bouleverser les équilibres économiques mondiaux ;
- ☛ Une économie européenne, dont la croissance 2026 resterait faible, à 1.3%, loin derrière les prévisions concernant les Etats-Unis (2%) et la Chine (4%) ;
- ☛ Une croissance, portée par la consommation, et l'investissement soutenu par une baisse des taux d'intérêt ;
- ☛ L'Europe, qui relance massivement son effort de défense (800 milliards d'euros d'ici à 2030), avec les plus grandes incertitudes quant aux modalités de financement de ces nouvelles dépenses militaires (emprunt / dette, hausse des impôts, baisse des dépenses), et ce qu'elles pourraient générer sur l'économie du continent.

Croissance :

La croissance économique est attendue autour de 1% en 2026 en France (tandis qu'elle avoisinerait 0.9% en 2025), avec cependant une légère hausse du taux de chômage et un léger rebond de l'inflation.

La conjoncture économique demeure fragile malgré quelques voyants au vert. L'incertitude politique, dans le sillage de la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, continue de planer sur le climat économique même si les derniers indicateurs en termes d'investissements des entreprises laissent entrevoir une reprise.

Prévisions du PIB et de ses composantes

PIB et composantes (évolutions en %)	2024	2025				2026				
		PLF/PLFSS 2026	Banque de France (15/09)	Insee (11/09)	OFCE (17/09)*	Rexecode (19/09)	PLF/PLFSS 2026	Banque de France (15/09)	OFCE (17/09)*	Rexecode (19/09)
PIB	1,1	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	1,0	0,9	0,9	0,9
Importations	-1,3	2,7	3,2	2,6	2,7	2,5	2,3	2,8	2,0	1,3
Consommation des ménages	1,0	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,9	1,0	0,9	1,0
Consommation des APU	1,4	1,9	1,1	1,3	1,2	1,0	0,2	0,6	0,7	0,7
Formation brute de capital fixe	-1,3	-0,4	-0,4	-0,5	-0,5	-0,4	2,2	0,8	0,4	0,8
d ^{ont} : Entreprises non financières	-2,4	-0,9	-0,6**	-0,9	-0,9	-0,8	2,6	1,2**	0,3	1,0
d ^{ont} : Ménages	-5,6	0,8	0,5	0,8	0,8	0,9	3,3	1,7	1,0	2,3
d ^{ont} : Administrations publiques	4,7	-0,5	-1,0	-1,5	-1,6	-1,5	0,0	-1,4	0,0	-1,6
Exportations	2,4	0,5	0,9	1,1	0,5	-0,1	2,0	3,1	2,7	1,0
Contributions en points										
Demande int. finale hors stocks	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4		1,0	0,8	0,8	
Variations de stocks	-0,8	0,9	1,1	0,9	0,9		0,0	0,0	0,0	
Commerce extérieur	1,3	-0,8	-0,8	-0,5	-0,7		-0,1	0,1	0,2	

* Prévisions provisoires.

** Formation de capital fixe des entreprises non financières et des sociétés financières.

Sources : scénario économique soumis au Haut Conseil, organismes auditionnés.

Le projet de loi de Finances, adopté en janvier 2026, après des mois de négociations, après une loi spéciale, et via le recours à l'article 49-3 de la Constitution, est **basé sur croissance 2026 à 1%**, là où la Banque de France, et l'OFCE notamment, la prévoient à 0.9%.

En France, c'est l'investissement des entreprises qui constituerait le moteur principal de la croissance cette année.

En effet, les entreprises ont recommencé à investir. L'abaissement des taux directeurs initié par la BCE en juin 2024 semble produire ses effets, estiment les analystes de l'Insee.

Les investissements ont ainsi nettement augmenté à l'été 2025 (+0,8%, après + 0,2% au deuxième trimestre 2025).

Cette croissance reste relativement faible, peut dynamique, et en tout état de cause, n'augure pas de perspectives favorables, tant s'agissant de la baisse de la dette, que de la poursuite d'un objectif de plein emploi qui paraît désormais, dans un tel contexte, illusoire.

Chômage :

L'objectif du plein emploi affiché est bien loin. Les organismes de prévisions sont formels, la **part des actifs en recherche d'activité professionnelle sera en hausse lors des prochains mois**. Alors que le taux de chômage devrait atteindre 7,7% de moyenne en 2025, la courbe pourrait s'établir à 7,8% sur les douze prochains mois estiment l'Insee et la Banque de France.

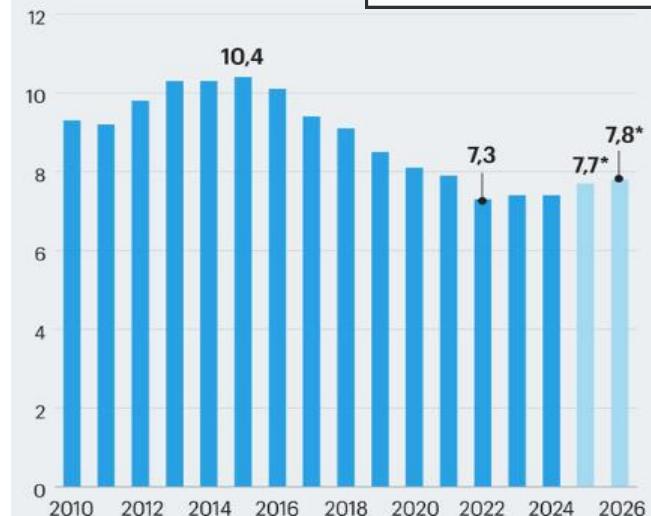
La « *légère embellie conjoncturelle ne se transmettrait guère à l'emploi* » souligne l'Insee. Malgré un rebond des investissements des entreprises (cf. supra), l'incertitude liée à la politique économique continuera d'avoir un impact négatif, certes moins important qu'en 2025.

La croissance de l'activité économique demeure ainsi également insuffisante pour inciter à l'embauche et certaines politiques publiques favorables à l'emploi sont réduites. La baisse des aides à l'embauche des apprentis, qui a nettement contribué à la hausse passée de l'emploi total, pourrait ainsi faire disparaître 64 000 emplois sur un an à la mi-2026.

L'évolution du taux de chômage en France

Dans la population active (15 ans ou plus), en moyenne hors Mayotte

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

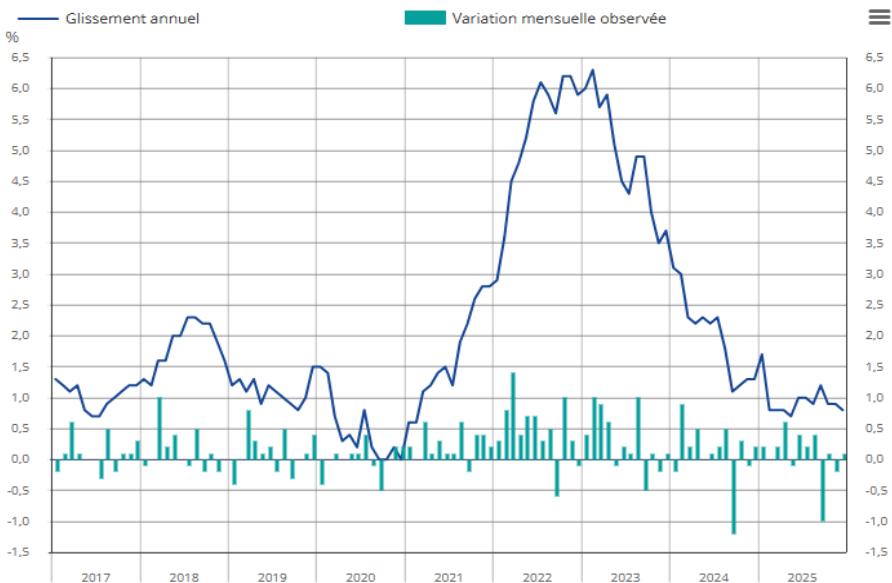


* Estimations de l'Insee, jusqu'à fin juin pour 2026.

Inflation / pouvoir d'achat :

Une inflation en voie de stabilisation, elle s'établit en France à 0,8% en décembre 2025 et devrait continuer de ralentir en 2026

Évolutions de l'indice des prix à la consommation



Champ : France entière.

Source : Insee - indices des prix à la consommation.

Après avoir atteint des niveaux très élevés en 2022, avec une inflation supérieure à 6 %, **le niveau de l'inflation est revenu à un niveau comparable à celui constaté au début de l'année 2020 avec 0,8% (source INSEE)**.

Des dynamiques contrastées :

=> Cette baisse de l'inflation s'explique par une baisse des prix de l'énergie, notamment ceux des produits pétroliers (cf. supra).

=> A l'inverse, les prix de l'alimentation continuent de progresser (+2.3% sur 2025), notamment s'agissant des produits frais.

La plupart des prévisionnistes s'accordent sur la perspective d'une stabilisation en 2026.

Selon les dernières projections de l'Insee, l'inflation devrait connaître une légère remontée. Une analyse partagée par la Banque de France, qui anticipe une remontée graduelle de l'inflation, cependant toujours en dessous de 2%. Sur l'ensemble de l'année 2026, l'inflation s'établirait ainsi à 1,3 %. Un niveau appelé à se maintenir en 2027, soit une stabilité des prix à moyen terme.

Si les prix augmentent beaucoup moins fortement qu'au cours des années passées, rappelons néanmoins qu'ils sont toujours, que ce soit pour l'énergie, les produits manufacturés, ou l'alimentation, à un niveau bien plus élevé qu'avant 2022.

Comme en 2025, les prix alimentaires contribueront de manière croissante à l'inflation totale tout au long de l'année 2026, reflétant les hausses de prix récentes qui découlent des négociations commerciales entre producteurs et distributeurs, ainsi que les hausses passées de certaines matières premières.

D'après la Banque de France, le pouvoir d'achat des français, en 2026, n'enregistrerait aucune progression.

Les ménages devraient aussi moins épargner en 2026. Après avoir augmenté chaque année depuis 2022, le taux d'épargne devrait refluer en 2026 en raison notamment d'une baisse des intérêts pour les épargnants. Il se situerait mi-2026 à 18,0 % d'après l'Insee, toujours plus de 3 points au-dessus de celui d'avant la pandémie, mais 0,7 point en dessous de son sommet du printemps 2025. Le taux d'épargne des ménages reste à des niveaux records (18 % prévu pour 2026), en 2019, il s'établissait à 15%.

Dette :

Selon la version de l'article liminaire du budget, adopté par recours à l'article 49-3 de la Constitution, le déficit public 2026 atterrira à 5,0 % du PIB.

La dette grimperait fin 2026 à 118,2 % du PIB (un peu plus que les 117,9 % prévus dans le PLF initial). Les prélèvements obligatoires augmenteront légèrement en 2026 par rapport à l'an passé, pour atteindre 43,9 % du PIB.

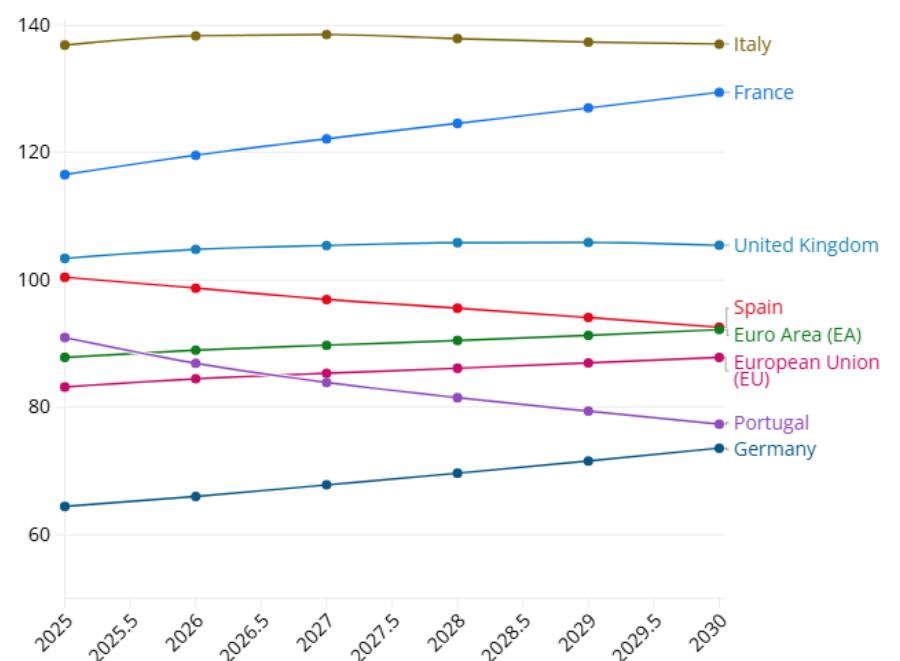
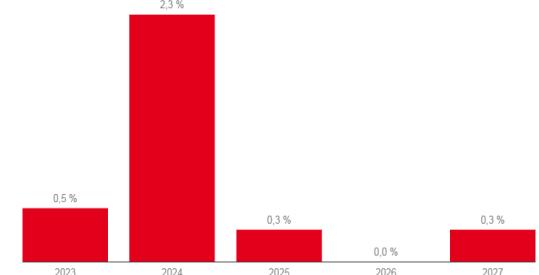
Le Fonds monétaire international prévoit que le ratio dette/PIB de la France passera d'environ 116 % en 2025 à près de 130 % d'ici 2030, s'écartant des trajectoires de consolidation observées dans une grande partie de la zone euro.

La hausse des intérêts alourdit la charge budgétaire. Le Trésor français prévoit que le coût du service de la dette bondira à 59,3 milliards d'euros en 2026, contre 36,2 milliards en 2020.

La France continue également d'enregistrer un déficit budgétaire primaire, estimé à 3,4 % entre 2026 et 2030, ce qui compromet sa capacité à stabiliser la trajectoire de la dette.

Si les recettes publiques restent élevées, à plus de 51 % du PIB, la marge pour les augmenter davantage est plus que limitée, la France figurant déjà parmi les pays de l'OCDE aux ratios impôts/PIB les plus élevés.

Évolution du pouvoir d'achat par habitant



Parallèlement, **des pressions structurelles sur les dépenses perdurent, notamment sur les retraites**, dont le régime va dans le mur et dont la seule réforme votée au cours des deux quinquennats du Président Macron, a été suspendue lors de l'adoption du PLFSS 2026.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

A la fin du troisième trimestre 2025, la dette publique s'établissait à 3 482.2 milliards d'euros, et qu'au cours du dernier trimestre 2025, la France a vu sa note abaissée par deux agences de notation, Fitch en septembre 2025, puis Standards & Poors en octobre.

Rappelons enfin, également, que le niveau de la dette, en 2017, s'élevait à 2263.3 milliards d'euros (98.8% du PIB), **soit + 1 219 milliards de dette en 8 ans !**

Points clefs sur les perspectives économiques 2026 de la France :

- ☛ **Une croissance 2026, attendue à 1%** (prévision gouvernementale base du PLF 2026), soit en très légère hausse par rapport à 2025 (0.9%) ;
- ☛ **Un niveau de croissance qui reste faible, et pas assez dynamique** pour augurer des perspectives favorables sur le taux de chômage, ou le niveau de la dette publique ;
- ☛ **Un taux de chômage qui pourrait croître de 7.7% en 2025 à 7.8% en 2026** ;
- ☛ **Une inflation qui reste à des niveaux modérés**, de l'ordre de 0.8% en 2026, cachant néanmoins des disparités, notamment une **baisse des coûts énergétiques** (particulièrement s'agissant du pétrole qui atteint son plus bas niveau depuis 2020), tandis que les **coûts de l'alimentaire** continuent de progresser à un rythme plus soutenu ;
- ☛ **Un pouvoir d'achat des français qui n'enregistrerait aucune progression en 2026**, avec un taux d'épargne des ménages record, dans un contexte très incertain et de baisse des intérêts pour les épargnants (Livret A notamment) ;
- ☛ **Une dette publique qui poursuit sa croissance exponentielle**, attendue à 118.2% du PIB à fin 2026, et qui a dépassé, en 2025, les 3 400 milliards d'euros, ce qui a conduit à la dégradation de la note souveraine de la France par deux organismes de notation internationaux.

V. la loi de finances 2026 : des débats interminables, pour in fine, une loi spéciale, puis le recours au 49-3 et une ambition sur la réduction de la dette revue à la baisse

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Le projet de loi de finances 2026 n'a pas pu être voté avant la fin de l'année 2025.

Aussi, afin de permettre de financer provisoirement l'Etat en 2026, avant la reprise en janvier des débats au Parlement autour de la loi de finances, une **loi spéciale** a été adoptée.

Face à l'impossibilité de trouver une majorité à l'Assemblée pour voter ce projet de loi, après pourtant des mois de débats, et des concessions faites tous azimuts, le Premier ministre l'a finalement faite adopter en recourant à l'article 49-3 de la Constitution, à la fin du mois de janvier.

Du fait des conditions dans lesquelles ce budget a été construit, en tentant de faire des concessions de tous côtés de l'échiquier politique, avec pour ligne directrice la réduction du déficit (objectif qui s'est éloigné, en tous cas dont l'ambition a été réduite, au fur à mesure qu'avançaient les travaux => le texte prévoit un déficit de 5% du PIB au lieu des 4,7% prévus dans le budget initial), rarement une loi de finance aura été si peu lisible.

Principales dispositions impactant les collectivités territoriales :

- l'effort demandé aux collectivités en 2026 s'élève à **près de 2 milliards d'euros**
- pour rappel, s'agissant des **cotisations retraites / CNRACL**, celles-ci ont connu une hausse de 3 points en 2025, portant le taux à 34.65%. **Une nouvelle hausse est prévue, de 3 points à nouveau en 2026.** Rappelons que de nouvelles hausses sont prévues en 2027 et 2028 de 3 points chaque année, **soit une hausse de 12 points sur 4 ans !**
- La dotation globale de fonctionnement (**DGF**) est maintenue à son niveau de 2025,
- l'arbitrage des sénateurs sur la réduction de la compensation de la baisse des **impôts fonciers pour l'industrie a été retenu**. Celle-ci sera rabotée de près de 20% - contre 25% prévus dans le texte initial – ce qui dégagera une économie de l'ordre de 800 millions d'euros au total. La mesure ne pourra dépasser 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal des intercommunalités concernées
- sur le plan de la fiscalité locale, le gouvernement a choisi de revenir au texte initial concernant la **révision des valeurs locatives** des locaux d'habitation (voir l'amendement). La prise en compte des effets de la mise à jour "sexennale" des valeurs locatives des locaux professionnels est donc reportée de 2026 à 2027. Par ailleurs, le texte issu du 49.3 comprend une simplification de la fiscalité sur les **logements vacants** proposée par le gouvernement. À la place de la taxe sur les logements vacants en zone tendue (revenant à l'État) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants en zone non tendue (perçue par les communes), il n'y aura plus qu'une seule imposition "affectée au bloc communal".

Points clefs sur les perspectives économiques 2026 de la France :

- Un projet de loi de finances, voté via 49-3, après des mois de débats, de nombreuses concessions faites, et une **ambition de réduction du déficit revue à la baisse** ;
- Des économies réalisées, encore cette année, via la réduction des dotations / participations aux collectivités, pour un montant de 2 milliard d'euros en 2026 ;
- Une **DGF qui doit être maintenue, en 2026, au niveau 2025** ;
- Après celle de 2025, et avant celles de 2027 et 2028, une **nouvelle hausse de 3 points de la cotisation retraite CNRACL**.

VI. BILAN 2025

1. Formation du résultat 2025

En tenant compte de l'excédent antérieur, la ville dégage un excédent cumulé à la fin 2025 de **1 944 530,81 €**.

Libellé	Budget 2025	Réalisé 2025
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT (y compris rattachements)	0,00 €	2 893 491,26 €
DEPENSES	10 447 213,93 €	7 569 665,12 €
RECETTES	10 447 213,93 €	10 463 156,38 €

Libellé	Budget 2024	Réalisé 2025 (avec RAR)
RESULTAT D'INVESTISSEMENT (Y COMPRIS RAR)	0,00 €	- 948 960,45 €
DEPENSES	6 727 928,35 €	5 551 186,75 €
RECETTES	6 727 928,35 €	4 602 226,30 €
RESULTAT CUMULE 2025		1 944 530,81 €

2. Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025

Le résultat dégagé à fin 2025 de la section de fonctionnement est excédentaire de **2 893 491,26 €** et celui de la section d'investissement est déficitaire de 948 960,45 €. Le résultat de la section de fonctionnement doit contribuer à la couverture de la section d'investissement. Le résultat de la section de fonctionnement après avoir couvert le résultat déficitaire de la section d'investissement est donc de **1 944 530,81 €**. C'est ce montant qui sera repris en résultat de fonctionnement reporté (ch 002) du BP 2026.

DETERMINATION DU RESULTAT COMPTABLE 2025	MONTANT €
Résultat antérieur reporté 2024	2 357 033,93 €
Résultat 2025	536 457,33 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025 (1)	2 893 491,26 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2025 (article 001 DI)	-355 751,61 €
Résultat 2025	401 457,83 €
SOLDE R.A.R. 2025	-994 666,67 €
Dépenses (RESTES A REALISER 2025)	2 315 806,75 €
Recettes (RESTES A REALISER 2025)	1 321 140,08 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2025 (y compris RAR) (2)	-948 960,45 €
RESULTAT 2025 CUMULE APRES RAR (1) + (2)	1 944 530,81 €

AFFECTATION DU RESULTAT EN 2025 (N+1)	MONTANT €
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2025 (y compris RAR 2025)	-948 960,45 €
AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2025	2 893 491,26 €
Affectation du résultat en Section d'Invest. (article 1068 investissement RI) Affectation du résultat en Section de fonctionnement (Chapitre 002 fonctionnement RF)	-948 960,45 € 1 944 530,81 €

Ces résultats tiennent compte des écritures de RAR d'investissement dans lesquelles figurent notamment les dépenses/recettes de construction de la maison de la santé, du centre de loisirs / médiathèque et les dépenses de modernisation de l'éclairage public engagées en 2025.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

V. EVOLUTION GLOBALE DU FONCTIONNEMENT ET TENDANCES 2025

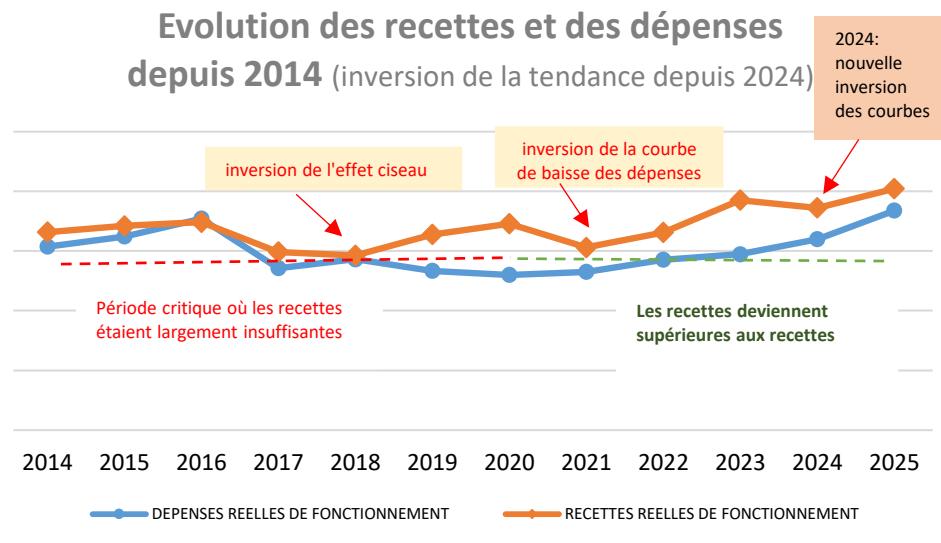
Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

1. EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2014 ET 2025



Les dépenses réelles de fonctionnement, suite aux efforts réalisés année après année par la municipalité, ont été, sur la période 2019 à 2021, les plus basses relevées depuis 2014. Malheureusement, en dépit de ceux-ci, on observe depuis 2022, que ces dépenses sont reparties à la hausse avec en 2025 une évolution de 14% du poste des charges générales. Entre 2022 et 2023 les dépenses étaient tirées principalement par l'inflation. En 2024, la hausse de 22% s'explique par la réalisation du programme d'entretien de la voirie et du réseau d'éclairage public (rattachements). Pour 2025, la hausse du poste concerne essentiellement la réalisation du programme d'entretien de la voirie. Corrigé des travaux de voiries et de réseau, l'augmentation 2024/2025 serait de -7% contre les 14% affichés. Le poste des charges de personnel augmente de 3% en 2025 contre 2% en 2024 et 5% en 2023. La hausse du point d'indice et les différentes revalorisations salariales décidées au bénéfice des fonctionnaires territoriaux par les pouvoirs publics impactent les 3 dernières années. Dans le même temps néanmoins, les recettes réelles qui se sont améliorées depuis, en raison du dépassement du seuil des 5000 habitants qui a conduit à la suppression du décalage d'un an sur certaines recettes versées par l'Etat (droits de mutation), la mise en place de fonds d'aides et de soutien aux communes (FSRIF), continuent leur progression avec pour 2025 des rattrapages de participations CAF de 2024, une augmentation des droits de mutations et une augmentation des indemnités journalières en lien avec un poste en longue maladie sur toute l'année 2025.

2. PERSPECTIVES / OBJECTIFS EN TERMES D'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en valeurs)

Le II de l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques dispose qu' : « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement. »

EVOLUTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Réalisé (dépenses réelles)												Prévisionnel 2026	
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025		
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 836 650	2 022 714	1 880 874	1 461 149	1 633 584	1 354 420	1 236 126	1 234 080	1 483 562	1 456 328	1 771 288	22%	2 017 849	14%
Ch. - 012 Charges de personnel	3 268 518	3 395 380	3 393 396	3 376 714	3 316 887	3 374 286	3 347 655	3 460 534	3 580 051	3 753 302	3 834 595	2%	3 946 883	3%
Ch. - 014 Atténuations de produits	298 996	392 336	760 556	187 337	219 904	216 833	211 650	208 361	204 222	203 087	274 948	35%	287 917	5%
Ch. - 65 Autres charges gestion courante	546 221	553 530	333 754	304 082	320 161	306 996	324 386	316 569	328 733	352 655	393 320	12%	415 775	6%
Ch. - 66 Charges financières	137 214	121 809	664 858	86 162	80 023	77 346	72 900	70 423	73 968	89 901	88 467	-2%	77 449	-12%
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	4 647	314	47 081	6 094	149 066	1 715	4 924	11 396	2 272	993	776	-22%	3 580	361%
													3 615	1%

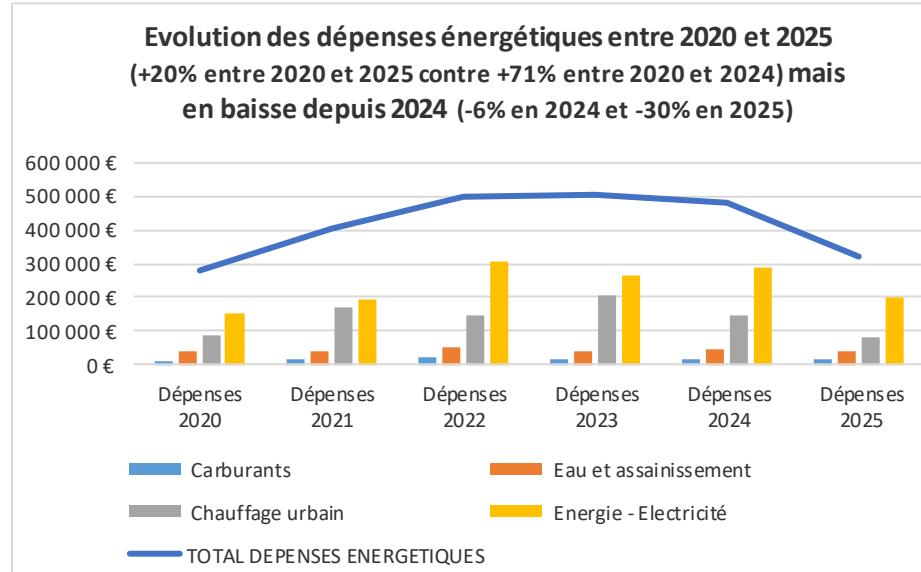
En 2025 et pour la troisième année consécutive depuis 6 ans, la commune n'est pas parvenue à poursuivre la baisse de ses dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère générales augmentent de 14% en 2025, le chapitre 012 des charges de personnel a continué de progresser (+3% en 2025 contre +2% en 2024 et 5% en 2023). Cette augmentation 2025, est essentiellement liée à l'augmentation des cotisations d'assurance vieillesse (34,65% en 2025 contre 31,65%), qui subiront par ailleurs une nouvelle hausse en 2026, mais aussi du fait au GVT « naturel ».

Comme en 2025, l'inflation devrait se stabiliser en 2026. La ville va continuer son programme d'entretien des installations communales. Le coût de l'énergie reste à un niveau toujours élevé, même si en baisse, impliquant que la ville maintienne une attention constante sur le niveau de ses consommations, et sur l'ensemble des postes de dépenses de charges courantes. Il sera à nouveau difficile, s'agissant du chapitre 012, dans un contexte d'augmentation des cotisations sociales (décret 2025-1446 du 31/12/2025) avec à compter du 1^{er} janvier 2026, une hausse des cotisations employeurs et agents (CNRACL et IRCANTEC des tranches A et B passant de 34,65% en 2025 à 37,65% en 2026) ainsi qu'une cotisation vieillesse déplafonnée du régime général, de contenir une nouvelle hausse.

Après 11 ans d'efforts réalisés, il est désormais devenu quasiment impossible de rogner davantage sur nos dépenses, un certain nombre, par ailleurs, étant incompressibles : les atténuations de produits sont des prélèvements opérés par l'Etat, les autres charges de gestion courante telles que la cotisation au service incendie (pompiers) ou les charges d'intérêts qui sont données ici sans nouveaux emprunts, leur évolution est déjà fixée et tous les emprunts ont déjà fait l'objet de renégociation.

La commune maintiendra en 2026, comme les années précédentes, ses efforts pour limiter au maximum ses dépenses

- Après les fortes augmentations de la dépense énergétique de 2021 à 2023, on note depuis 2024 un retour dans l'évolution avec une baisse de 6% en 2024 et de 30% en 2025.

**DEPENSES ENERGETIQUE 2020 / 2025**

DEPENSES ENERGETIQUE	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025
Carburants	12 311,20	17 990,14	19 968,57	17 178,91	17 570,35	14 468,91
Eau et assainissement	40 111,57	39 822,72	49 050,18	39 217,72	45 727,97	41 707,65
Chauffage urbain	85 300,20	170 180,04	144 420,78	204 969,64	145 953,75	83 197,49
Energie - Electricité	154 256,02	195 451,30	307 240,20	262 675,95	286 284,87	196 850,12
TOTAL DEPENSES ENERGETIQUES	279 667,79	405 454,06	500 711,16	506 863,31	477 966,59	336 224,17
EVOLUTION ANNUELLE	45%	23%	1%	-6%	-30%	
EVOLUTION 2020		79%	81%	71%	20%	

Ces consommations sont à appréhender avec prudence du fait de certains décalages de facturation et donc des rattachements de dépenses.

Au niveau de l'électricité la ville a inscrit 61 601 € pour des factures de décembre 2025 non réceptionnées.

Au niveau du gaz, la ville a inscrit 54 000 € pour des factures de décembre non parvenues.

Ces prévisions de dépenses étant incertaines, leur réalisation modifiera très certainement ce réalisé. Nous devrons rapprocher le réalisé de la prévision au moment de la réception de factures (toujours pas parvenues en janvier 2026).



- 2. Une réforme majeure qui fait craindre un retour à une hausse des prix, mais le contrat avec le SIPPEREC permet d'assurer à la ville un taux associé qui préserve de fluctuations trop erratiques ou imprévisibles**

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Une réforme majeure de la régulation du nucléaire à compter du 1^{er} janvier 2026

Depuis janvier 2026, une **réforme majeure de la régulation du nucléaire** bouleverse le marché de l'électricité en France. La réforme fait craindre un possible retour à une hausse des prix, même si les prévisionnistes se veulent rassurants pour 2026.

Cette réforme coïncide avec la disparition de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique instaurée en 2011) au 1er janvier 2026.

Un changement méthodologique majeur : au lieu de reposer sur le coût réel de production de l'électricité en France, la tarification sera désormais indexée sur les fluctuations des marchés internationaux. Si cette réforme avait été appliquée en 2025, le coût d'approvisionnement servant de référence pour **les tarifs réglementés** se serait élevé à 117,29 €/MWh, soit une envolée de 44 % par rapport aux 81,37 €/MWh observés 2025.

Pour remplacer l'ARENH, les bases d'un nouveau mécanisme d'encadrement des prix de vente du nucléaire, **appelé post-Arenh**, sont posées.

Ainsi, à partir de 2026, EDF peut vendre librement l'intégralité de sa production nucléaire, de gré à gré, soit sur les marchés, soit via des contrats conclus avec des entreprises. En contrepartie, un mécanisme est prévu pour protéger les consommateurs, particuliers comme professionnels, en cas de flambée des prix sur les marchés, comme lors de la crise énergétique entre fin 2021 et 2023.

Un mécanisme d'encadrement (VNU = Versement nucléaire universel) prévoit de prélever une taxe sur les revenus d'EDF lorsque les prix de marché sont élevés, et de la redistribuer aux consommateurs.

Au vu des conditions de marché actuelles, la CRE juge peu probable qu'une redistribution soit activée en 2026. En effet, les cours de l'électricité, qui ont beaucoup baissé, oscillent autour, voire en dessous de 60 euros/MWh, soit "les prix les plus bas en Europe, hormis le nord de la Scandinavie"

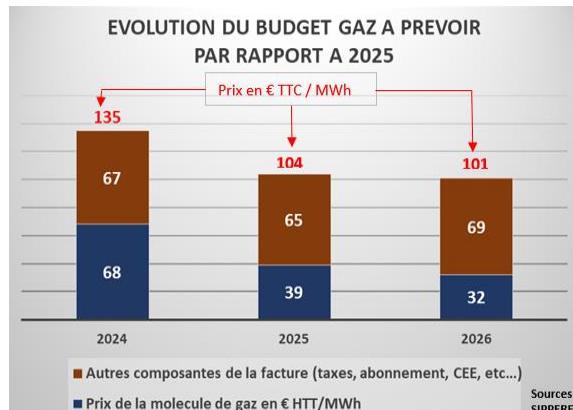
Pour 2026, l'organisme de régulation parie sur une "stabilité" de la facture...

La ville reste par ailleurs adhérente au SIPPEREC, groupement de commandes concernant l'électricité et le gaz, et bénéficie de tarifs négociés

Le SIPPEREC, dont la ville est adhérente, veille aux intérêts de ses collectivités adhérentes. Le groupement compte actuellement 421 adhérents, dont notamment 264 communes, 5 départements, la Région Ile-de-France et 17 Offices Publics de l'Habitat.

Aujourd'hui, le groupement de commandes accompagne les adhérents sur deux axes majeurs : l'achat d'électricité et le suivi des consommations.

S'agissant de l'électricité, le SIPPEREC (syndicat auquel la commune a adhéré en 2019 pour bénéficier de tarifs groupés / négociés sur la fourniture d'électricité) **n'a pas communiqué en ce qui concerne les tarifs pour 2026** (données non communiquées – réforme au 1/1/2026)



S'agissant du gaz, le SIGEIF annonce un prix global TTC par Mwh de 101 € pour 2026 contre 104 € en 2025 et 135 € en 2024.

Le prix (molécule seule) s'établira en moyenne à 32,4 € HTT/ MWh pour les membres du groupement pour toute l'année 2026, contre 39 € HTT / MWh pour l'année 2025.

Le SIPPEREC anticipe un prix de la molécule de gaz pour 2027 au prix moyen de 28,3 € HTT/MWh et de 25,8 € HTT / MWh pour 2028.

3. Point sobriété énergétique

Rappelons que la commune a mis en place, depuis novembre 2022, une **commission municipale dédiée aux économies d'énergie** à laquelle ont été associés l'ensemble des agents communaux, ainsi que nos associations. Un audit généralisé de nos consommations a été réalisé, et nos consommations étudiées pour chaque site pour mieux intervenir et identifier les sources d'économies.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 093-219300159-20260218-261003-DE

Une bonne partie des actions pouvant être mises en œuvre rapidement ont déjà été engagées :

- relamping en LED de tous nos bâtiments communaux qui n'étaient pas encore convertis,
- installation de dispositifs de régulation plus modernes sur nos chaudières,
- installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs n'en étant pas pourvus jusqu'à lors,
- sensibilisation des agents communaux et membres associatifs, usagers des bâtiments municipaux aux bonnes pratiques à mettre en œuvre (...).



D'autres sources d'économies ont été identifiées avec une mise en œuvre, pour des raisons évidentes de coûts, qui s'opère après l'obtention de subventions.

La commune, revoit ses pratiques énergétiques mais aussi investit pour réduire ses factures énergétiques. Nous retrouvons l'impact énergétique en 2025 pour les travaux suivants :

- le relamping de 309 luminaires de l'éclairage public (2024/2025) pour 285 K€ (subvention 80%).
Cette opération a été engagée en 2024 et s'est réalisée pour partie en 2024 et pour partie en 2025
- le remplacement d'une chaudière dans un logement locatif rue J. Jaurès (2025),
- le relamping LED du parc sportif en 2025, puis en report sur 2026 (foot, tennis, pétanque),
- mise en place du pilotage sur 100% de l'éclairage public et la modernisation des infrastructures EP (report 2026)

Pour 2026, la ville poursuivra sur cette voie.



Rappelons que sur la question de la transition énergétique, la commune n'a pas attendu la situation actuelle pour engager, depuis plusieurs années, un certain nombre d'actions visant à réduire nos consommations d'énergie. On peut ainsi citer l'acquisition de véhicules électriques, que ce soit pour notre Police Municipale ou nos Services Techniques, les remplacements de chaudières déjà opérés avant 2023 (Maternelle Paul Bert, salle Dacheville notamment), le relamping en LED réalisé sur notre éclairage public, ou des travaux d'isolation destinés à éviter les déperditions de chaleur et ponts thermiques sur nos bâtiments les plus énergivores tels que ceux réalisés sur les toitures de la Maternelle Paul Bert, de l'école élémentaire Georges Mercier ou dans le cadre de la rénovation de la Maison de la Nature.

Néanmoins, toutes les actions susceptibles d'être conduites, quand bien même naturellement leur intérêt financier –à moyen ou long terme– et environnemental n'est pas contestable, ne conduiront jamais à une réduction des consommations suffisante pour permettre à la commune d'absorber les hausses de couts subies entre 2021 et 2024.

Enfin, rappelons que le Gouvernement réduit depuis plusieurs années l'enveloppe du Fonds vert qui est passée de 2,5 milliards en 2024 à 1,15 milliard d'euros en 2025, soit une ponction de 54% sur les projets de transition écologique. Pour 2026, le budget prévoit une hausse de 200 millions d'euros, bien faible par rapport à la baisse de l'an passé alors que l'Etat nous demande d'investir toujours davantage dans ce domaine !

4. Certaines dépenses s'améliorent du fait d'une inflation devenue modérée, mais le niveau des dépenses reste bien plus élevé

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
 Reçu en préfecture le 19/02/2026
 Publié le
 ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

La facture des denrées alimentaires repart à la hausse en 2025 avec +4,6% entre 2024 et 2025

La facture qui n'a cessé d'augmenter entre 2020 et 2023, du fait de l'inflation des denrées alimentaires constatée sur la période post Covid entre 2021 et 2022, marque un ralentissement en 2023 puis un recul en 2024 avec une réalisation inférieure de 6% en 2024 par rapport à 2023.

Mais les dépenses sur ce poste repartent à la hausse dès 2025, retrouvant leur niveau élevé de 2023.

La facture globale entre 2020 et 2025 a tout de même augmenté de 91% sur ce poste de dépenses.

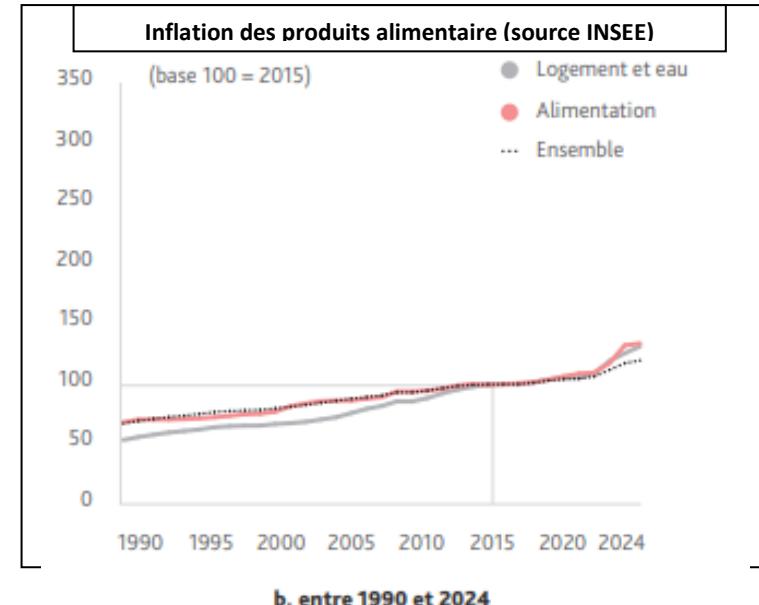
En 2025, les prix des produits alimentaires augmentent de 1,2 % en moyenne après +1,4 % en 2024. Ce ralentissement se retrouve sur les prix hors produits frais (+1,2 % en moyenne après +1,3 %) mais aussi sur ceux des produits frais (+1,0 % en moyenne après +1,9 %).

Une hausse des prix qui reste bien au-dessus des prix de 2020 et qui impacte le budget alimentaire (restaurant scolaire) de façon durable.

Après une hausse de +37 % (soit 63 K€ en valeurs absolue) de CA 2021 à CA 2022, la facture alimentaire progresse encore de 9% (soit 21 K€) entre le CA 2022 et le CA 2023. La facture alimentaire recul pour la première fois entre le CA 2023 et 2024 en lien avec un niveau d'inflation très bas (1,4% en 2024).

Avec une inflation légèrement supérieure (1,7% en 2025), la facture globale 2025 ne pouvait qu'augmenter (+4,6% entre CA2024 et 2025 soit +11 K€).

NATURE DEPENSE	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Alimentation	130 740,97	170 141,81	233 084,59	254 332,08	239 017,24	250 153,48
EVOLUTION ANNUELLE		30%	37%	9%	-6%	+4,6%
EVOLUTION 2020 /2024						+91%



Citons également la volatilité des **prix du carburant** (pour nos véhicules thermiques, plus aucune de nos chaudières ne fonctionnant au fuel).

Sur les 3 dernières années, le prix des carburants n'a jamais été aussi bas que fin 2025 avec moins de 1,60€/L et une dépense globale de 14 K€.

Pour rappel notre consommation 2022 était de 20 K€, nous avons donc réduit nos consommations en augmentant le nombre de véhicules électriques qui est passé à 5, depuis fin 2024.

DEPENSES ENERGETIQUE	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025
Carburants	12 311,20	17 990,14	19 968,57	17 178,91	17 570,35	14 468,91



En 2025, les **prix des produits manufacturés** baissent en moyenne de 0,3 %, après une stabilité en 2024. Une bonne nouvelle car cette **stabilité** concerne les **postes de dépenses des collectivités**. On peut citer notamment en **fonctionnement** :

- les fournitures de voirie,
- les fournitures de petits équipements (matériel d'entretien notamment).

Points clefs exécution 2025 :

- ☛ Un **résultat 2025 qui témoigne d'une gestion rigoureuse** dans la mesure où celui-ci s'est maintenu à un niveau excédentaire satisfaisant après réalisation par la ville de son programme d'entretien de la voirie qui vient grossir de manière importante les charges à caractère général (+14% entre 2024 et 2025), le quasi-achèvement de deux grosses opérations (ALSH / Médiathèque et Maison Médicale), et la poursuite de la modernisation de notre éclairage public (voie publique et parc sportif) ;
- ☛ Une vigilance à porter néanmoins sur la section de fonctionnement qui voit ses **dépenses continuer à croître, alors que dans le même temps en 2025, la croissance des recettes de fonctionnement est moins dynamique, réduisant l'écart entre les dépenses et les recettes sur l'exercice observé**,
- ☛ Les postes qui enregistrent **les plus fortes hausses en 2025** sont les postes de **charges de personnel** (+112 K€ entre 2024-2025 contre +80 K€ entre 2023-2024) et le poste **voirie** (+366 K€ entre 2024-2025 contre +240 K€ entre 2023-2024). **A eux seuls, ils justifient l'augmentation des dépenses de fonctionnement par rapport à 2024** (cf. infra).
- ☛ Un contexte économique marqué par une **stabilisation de l'inflation depuis 2 ans** (avec même une baisse des couts énergétiques –qui restent au-delà des niveaux d'avant 2022– mais d'autres couts, tels que l'alimentation, qui continuent de croître) ;
- ☛ Des charges de personnel qui, **à effectif quasi constant (+1 agent lié à la hausse de la capacité d'accueil de Woopitoo et hors remplacements)**, ont continué de peser lourdement sur nos dépenses de personnel (+3% entre 2024 et 2025), avec notamment la hausse des cotisations CNRACL en 2025, qui se poursuivra en 2026, + le GVT naturel ;
- ☛ Une **baisse des coûts énergétiques** qui s'observe pour 2025, mais qui **restent à des niveaux supérieurs à ceux d'avant crise**,
- ☛ Dans ce contexte, la commune poursuivra la mise en œuvre de son **plan de sobriété énergétique** avec la poursuite d'actions destinées à réduire ses dépenses énergétiques et à s'engager dans une transition énergétique indispensable.

VI. EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

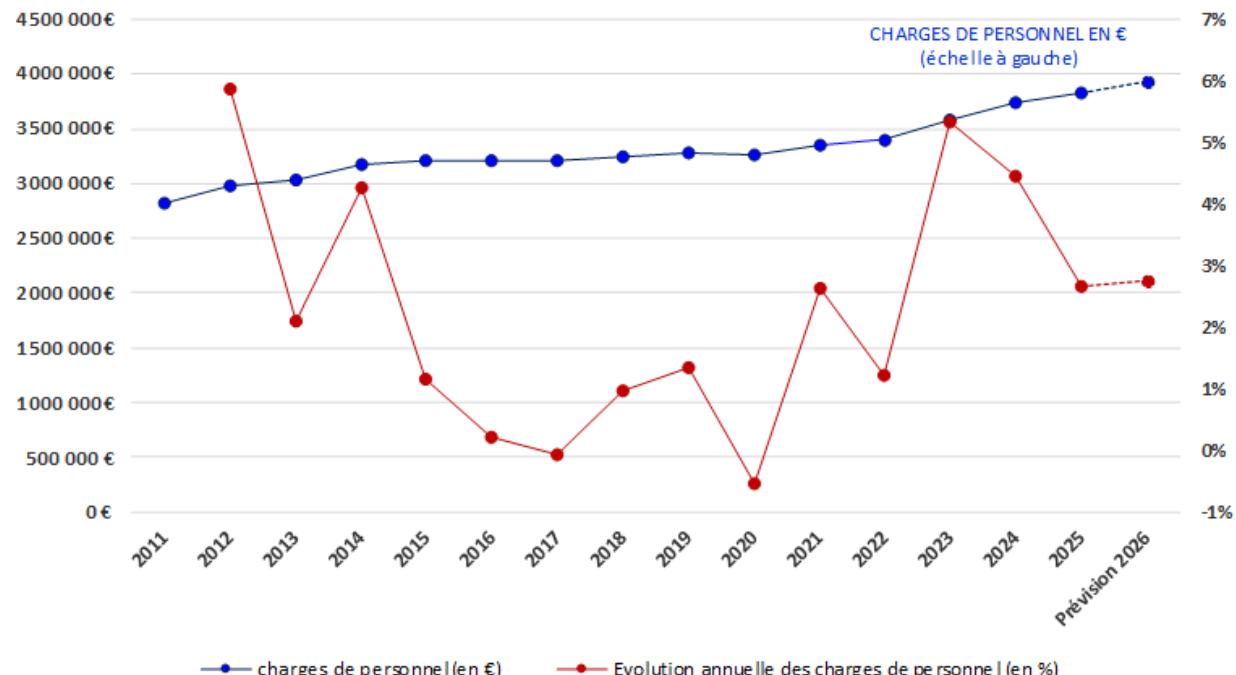
Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DEPUIS 2021 APRES PARTICIPATIONS FINANCIERES LIEES AU DISPOSITIF DES CONTRATS AIDES ET DES INDEMNITES JOURNALIERES



Les montants réalisés repris dans ce graphique intègrent la charge de personnel nette (les indemnités journalières et les aides pour les contrats aidés ont été retirés du salaire versé).

La hausse de 2,67% constatée en 2025 provient :

- la hausse naturelle liée au GVT ;
- le Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit la hausse progressive du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux. Pour l'année 2025, ce taux passe de 31,65% à 34,65% (34,65% au 1/1/2025 puis 37,65% au 1/1/2026, 40,65% pour 2027 et 43,65% pour 2028). Décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 ;
- Le Décret n°202160 du 20 février 2025 modifie à compter du 1^{er} avril 2025, le plafond de rémunération pris en compte pour le calcul des indemnités journalières des agents relevant du régime général. Il passe à 1,4 fois le SMIC mensuel soit 2 522,57 € (contre 3 242,31 € avec le plafond de 1,8 fois le SMIC jusqu'au 31 mars 2025). L'indemnité maximale versée par la sécurité sociale sera donc dorénavant de 53,31 €.

Le chiffre 2026, correspond à un budget prévisionnel qui doit naturellement être affiné au stade du BP.

Pour 2026, outre les évolutions réglementaires, les charges de personnel seront impactées par l'augmentation des charges sociales décidées par l'Etat (mesure de soutien des finances publiques de l'Etat).

Mouvement de personnel 2025 : recrutements et remplacements de personnel

- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture avec l'ouverture de nouveaux lits à la crèche en septembre 2025 ;
- Remplacement (3) congés maternité et maladie (1 auxiliaire de puériculture, 1 restaurant scolaire et 1 accueils de loisirs) ;

En 2025, la ville doit faire face aux augmentations réglementaires des charges de personnel et à la baisse des recettes liées à la renégociation du contrat d'assurance du personnel imposée en 2025, moins favorable pour la ville.

L'année 2025 est marquée par une augmentation des charges de personnel de 2,67% contre une augmentation de 4,47% en 2024

Pour rappel l'année 2024 avait été marquée par la revalorisation des indices (+ 5 points) pour tous les agents et la renégociation du contrat d'assurance offrant une moins bonne couverture à la commune pour le remboursement des agents en maladie.

Les dépenses 2025 passent de 3 735 € à 3 835 K€ en prenant en compte les participations financières liées au dispositif des contrats aidés et des indemnités journalières.

Ces recettes sont stables sur les 2 dernières années (100 K€ en 2024 et en 2025 contre 180 K€ en 2023).

Pour 2025, la hausse (+100 K€) par rapport à 2024 s'explique par l'application des décrets N°2025-86 relatif à l'augmentation progressive du taux de cotisation d'assurance vieillesse passant de 31,65% à 34,65% au 1/1/2025. Ce taux continuera d'augmenter jusqu'en 2028.

Le décret N°2021160 modifie également le **plafond de remboursement des IJ à partir de 2025**. Celui-ci passe de 1,8 fois le SMIC à 1,4 fois le SMIC et influence donc la base de remboursement des IJ à la baisse.

Enfin, n'oublions pas le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui, hors tout effet lié à des recrutements ou revalorisations exogènes, implique automatiquement une hausse « naturelle » du cout du poste des frais de personnel de l'ordre de 2 à 3% par an.

En 2026, la ville va poursuivre ses efforts dans le sens de la maîtrise de ses charges de personnel mais la hausse sera inévitable.

En 2026, en dépit de tous les efforts que la commune réalisera pour contenir le poste des dépenses du personnel, une hausse du chapitre 12 sera inévitable, portée par :

- L'augmentation du **SMIC au 01/01/2026 : +1,18%** (impacte essentiellement les salaires des contrats de droits privés et les contrats aidés et saisonniers) ;
- Les cotisations **CNRACL** : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 a échelonné l'augmentation des taux sur la période 2025 à 2028. **Le taux de la contribution employeur à la CNRACL passe à 37,65% au 1^{er} janvier 2026 contre 34,65% en 2025** et 31,65% en 2024. Le taux évoluera encore en 2027 (40,65%) et en 2028 (43,65%) ;
- Dès le 1^{er} janvier 2026, les cotisations retraites évoluent de 0,9% contre 2,2% en 2025 ;
- **Modification du plafond de la Sécurité sociale : Le plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) passe à 48 060 € en 2026, contre 47 100 € en 2025. Le plafond mensuel 2026 s'établira donc à 4005€.** Ce changement entraîne des **conséquences directes sur : Les cotisations sociales des agents publics, les indemnités journalières en cas d'arrêt de travail, les prestations de retraite et d'assurance- Vieillesse** ;
- Création d'un **congé supplémentaire de naissance** à compter du 1^{er} janvier 2026. Concrètement les parents bénéficient d'un temps supplémentaire d'interruption d'activité après la naissance ou l'adoption, juridiquement protégé et indemnisé.

Il convient aussi d'ajouter les effets du GVT compris entre 2 et 3% par an.

Détermination des charges de personnel nettes (participation et indemnités journalières déduites)	2021	2022	2023	2024	2025	PREVISIONNEL 2026
Chapitre 012 charges de personnel	3 460 533 €	3 580 051 €	3 753 302 €	3 834 595 €	3 946 883 €	4 150 000 €
- Indemnité journalière (CPAM + assurance)	-57 575 €	-115 268 €	-139 927 €	-67 351 €	-98 913 €	-50 000 €
- Contrats aidés + Caisse des dépôts+ CNRACL	-49 138 €	-70 331 €	-38 356 €	-32 647 €	-13 546 €	-10 000 €
Total des charges de personnel (IJ et contrats aidés déduits)	3 353 820 €	3 394 452 €	3 575 019 €	3 734 596 €	3 834 424 €	4 090 000 €

Décomposition des charges de personnel nettes :

Le chapitre 012 reprend l'ensemble des dépenses de personnel tandis que les remboursements opérés (indemnités journalières et participations aux contrats aidés) se comptabilisent sur des comptes de recettes. Ces chiffres représentent donc les dépenses réelles de dépenses de personnel.

Assurance du personnel / Année	2021	2022	2023	2024	2025	PREVISIONNEL 2026
Montant du contrat d'assurance	120 405 €	88 492 €	91 410 €	114 468 €	108 513 €	115 000 €

En ce qui concerne les emplois aidés, en 2025, nous avons 4 agents en contrat aidé contre 10 en 2024.

Les contrats de ces 4 agents lorsqu'ils s'arrêteront en 2026 seront davantage taxés au niveau des charges, générant ainsi une hausse de la dépense, à prévoir au BP

Evolution du contrat d'assurance du personnel sur la période 2023 - 2025 :

- En 2025, le contrat nous a couté 108 K€ et a généré 74 k€ de remboursements (RELYENS **hors CPAM**).
- En 2024 le contrat nous a couté 114 K€ et avait généré 60 K€ de remboursements (RELYENS **hors CPAM**).
- En 2023, le contrat nous avait coûté 91 K€ et avait généré 98 K€ de remboursement (RELYENS **hors CPAM**).

Le contrat d'assurance du personnel qui a fait l'objet d'un **nouveau marché en 2024 est moins favorable**.

Lors de la nouvelle contractualisation, la société d'Assurance RELYENS avait établi plusieurs propositions et **la ville a retenu la proposition de remboursement de 70% contre 100% jusqu'en 2023**.

Points clefs :

- ☛ Une **hausse des charges de personnel en 2025**, générée pour partie par ***l'augmentation des cotisations patronales*** :
 - Augmentation de 3% de la cotisation CNRACL avec un taux qui passe de 31,65% à 34,65% ;
 - Augmentation de 1% de la cotisation maladie qui passe de 8,88% à 9,88% ;
- ☛ Une **hausse des charges de personnel en 2025**, générée également par la fin des contrats aidés : 4 agents en PEC en 2025 contre 10 en 2024 ;
- ☛ Des hausses de ces dépenses, alors même que la commune, en 2025, n'a procédé qu'à un recrutement (lié à la hausse des capacités d'accueil de Woopitoo) et 3 remplacements pour cause de maladie ;
- ☛ La renégociation du contrat d'assurance, moins favorable pour la commune s'agissant du taux de remboursement des IJ (-24 K€ de recettes entre 2023 et 2025) ;
- ☛ Une **poursuite de cette hausse qui sera inévitable en 2026**, les mêmes causes qu'en 2025, produisant les mêmes effets et les nouvelles mesures réglementaires applicables en 2026 comme la revalorisation attendue des **charges CNRACL dont le taux passe de 34,65% à 37,65%, soit +3 points ! (hausse qui doit se poursuivre jusqu'en 2028)** ;
- ☛ Des dépenses supplémentaires dont la commune devra porter, seule, la charge, **sans compensation ni dotation supplémentaire de l'Etat** ;
- ☛ Des **efforts qui seront naturellement maintenus en 2026** pour contenir autant que possible la masse salariale en dépit de ces hausses réglementaires et/ou naturelles (GVT).

VII. EVOLUTION DU CONCOURS DE L'ETAT, DE LA FISCALITÉ

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

1. La répartition des montants de DGF pour 2026 sera communiquée avec retard

En 2025, le gouvernement avait décidé d'augmenter la DGF des communes de 150 millions d'euros. En Seine Saint-Denis, l'augmentation s'élevait à 15,2 millions d'euros soit +3,41%. Pour la Ville de Coubron, l'augmentation a été légère puisqu'elle n'a augmenté que de 7 088 €, soit +1,57%...

Pour 2026, la loi de finances adoptée prévoit la reconduction de l'enveloppe nationale 2026 au niveau de celle de 2025.

La publication des données - qui a une valeur indicative – intervient habituellement en avril au plus tard. Pour 2025, la direction générale des collectivités locales (DGCL) avait mis en ligne, le 31 mars dernier, les données individuelles relatives à la DGF.

Pour 2026, avec une loi de finances adoptée fin janvier 2026, les communes n'ont aucune visibilité sur le montant de la DGF, et nous ne savons pas quand nous aurons accès à cette donnée indispensable à la construction budgétaire.

Dans ce contexte, nous n'avons pas de lisibilité sur le montant de la Dotation qui sera attribuée en 2026. Nous en connaîtrons le montant définitif entre la mi-mars et le mois d'avril 2026. La Ville proposera donc d'inscrire, si ce n'est un montant inférieur à celui de 2025, en tout cas un maintien.

A noter que la DGF sera répartie entre la part forfaitaire de la DGF, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

Il y aura lieu d'être particulièrement attentif à l'évolution, dans le détail, de ces 3 dotations, à la lumière de l'annonce d'une stabilité de l'enveloppe nationale.

Néanmoins, il y a lieu de rappeler à nouveau à l'Assemblée Délibérante, l'inégalité flagrante qui touche toujours notre commune quant au versement de la Dotation Globale de Fonctionnement, que cela soit pour sa part forfaitaire ou l'ensemble de ses composantes.

Code INSEE	COMMUNE	POPULATION TOTALE INSEE 2025	DOTATION FORFAITAIRE 2025	DGF PART FORFAITAIRE par habitant	DSU 2025	DSR 2025	DNP 2025	DGF 2025	DGF 2025 par habitant
93014	CLICHY-SOUS-BOIS	29 551	4 069 091	138 €	23 777 168	0	534 851	28 381 110	960 €
93015	COUBRON	5 156	313 091	61 €	0	96 356	49 041	458 488	89 €
93032	GAGNY	40 790	6 506 520	160 €	2 401 605	0	1 302 183	10 210 308	250 €
93033	GOURNAY-SUR-MARNE	7 101	465 472	66 €	0	122 678	0	588 150	83 €
93046	LIVRY-GARGAN	46 507	5 033 740	108 €	1 170 756	0	1 280 447	7 484 943	161 €
93047	MONTFERMEIL	28 257	3 460 406	122 €	5 703 281	0	615 446	9 779 133	346 €
93049	NEUILLY-PLAISANCE	21 914	2 486 961	113 €	203 873	0	291 758	2 982 592	136 €
93050	NEUILLY-SUR-MARNE	38 799	5 854 801	151 €	5 985 676	0	0	11 840 477	305 €
93051	NOISY-LE-GRAND	71 632	4 813 625	67 €	1 597 147	0	0	6 410 772	89 €
93057	PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 872	2 191 028	88 €	477 397	0	0	2 668 425	107 €
93062	LE RAINCY	14 778	1 603 292	108 €	0	0	0	1 603 292	108 €
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	45 947	4 793 087	104 €	1 448 274	0	451 703	6 693 064	146 €
93074	VAUJOURS	7 743	0	0 €	0	92 194	0	91 294	12 €
93077	VILLEMOMBLE	29 973	6 498 133	217 €	691 329	0	0	7 189 462	240 €
Dotation forfaitaire moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				107 €	Dotation globale moyenne par habitant sur l'ensemble du département =>				217 €

Sources : fiches de notification DGF 2025

Si la commune percevait 217€ de DGF par habitant et non 89€, soit la moyenne de ce que perçoivent les autres communes de notre Territoire Grand Paris Grand Est, ce ne sont pas 451K€ de DGF que nous percevons mais 1 118 K€, soit 633 K€ supplémentaires (soit une DGF multipliée par 2,4) !

Si la DGF perçue par la commune, en montant, devait connaître une hausse sensible, **c'est bien le montant de DGF attribué par habitant qui reste le point le plus important à observer.**

Précisons, sur le sujet, que le Maire a rencontré la Sous-Préfète, le Préfet de Seine-Saint-Denis et le Préfet de Région et que tous disent avoir conscience de cette réalité et des conséquences qu'elle fait peser sur les finances communales et notre capacité, *in fine*, à maintenir aux Coubronnais des services de qualité, sans que rien ne change. Près de 10 courriers ont été adressés aux services de l'Etat (Présidence, Matignon, ministère des finances, ministère des collectivités locales...), au cours des 7 dernières années. Les réponses, quand réponse il y a, sont systématiquement à côté des réalités.

Ce ratio de dotation par habitant, pour notre commune, est simplement scandaleux.

2. FISCALITE DIRECTE – EVOLUTION TAUX ET BASE : stabilité des taux prévue pour 2026 et faible revalorisations des bases (+0,8%)

En 2022, la taxe d'habitation ayant été supprimée par tiers sur 3 ans, la fiscalité communale 2025, ne comprend plus que la taxe sur le foncier bâti ou non bâti.

En 2026, la municipalité maintiendra ses taux de fiscalité locale au niveau de 2025.

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES TAUX (%)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 (prévision)
Taux taxe foncière sur le bâti	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	13,31%	29,60%*	34,60%**	34,60%	34,60%	34,60%
Taux taxe Foncière sur le non bâti	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%	91,69%

*Le taux de 29.6% de TFB correspond à l'agrégation du taux communal de 13.31% (maintenu depuis 2014) ** Evolution des taux de TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) de 5 points en 2023 et du taux départemental de 16.29% destiné à compensé la suppression de la TH (réforme fiscale 2021).

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaires des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition, relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Celui-ci n'est donc plus inscrit dans les lois de finances annuelles.

Codifié à l'article 1518 bis CGI, le coefficient de revalorisation forfaitaire est calculé comme suit :

$$\text{Coefficient} = 1 + [(\text{IPC de novembre N-1} - \text{IPC de novembre N-2}) / \text{IPC de novembre N-2}]$$

Avec IPC = Indice des Prix à la Consommation harmonisé

Pour le coefficient 2026, l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée sur un an ressort à +0,8%, qui sera aussi l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques (constructions, travaux,...). Cette augmentation des bases intervient après la forte augmentation de 2023 qui s'était établie à 7,1% et celle de 2024 établie à 3,9%. Celle de 2025 était de 1,7%

LA FISCALITE DIRECTE : EVOLUTION DES BASES (%)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 prévision
Base Taxe Foncière sur le Bâti	5 955 558	6 025 844	6 041 642	6 180 302	6 311 725	6 420 368	6 417 750	6 790 321	7 263 124	7 614 262	7 628 474	7 689 502
Evolution de la base TFPB	1,98%	1,18%	0,26%	2,29%	2,13%	1,41%	-0,04%	5,80%	6,96%	4,83%	0,19%	0,80%
Base Taxe Foncière sur le Non Bâti	93 051	27 517	49 024	29 979	31 150	32 762	31 577	32 103	35 531	29 928	26 934	27 149
Evolution de la base TFPNB	213%	-70%	78%	-39%	3,76%	4,98%	-3,62%	3,40%	10,67%	-15,77%	-10,00%	0,80%

3. DES RESSOURCES FISCALES 2026 EN LEGERE PROGRESSION suite à une revalorisation des bases de 0,8% en 2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

Prévision ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE
Le 26 est vu à 2026

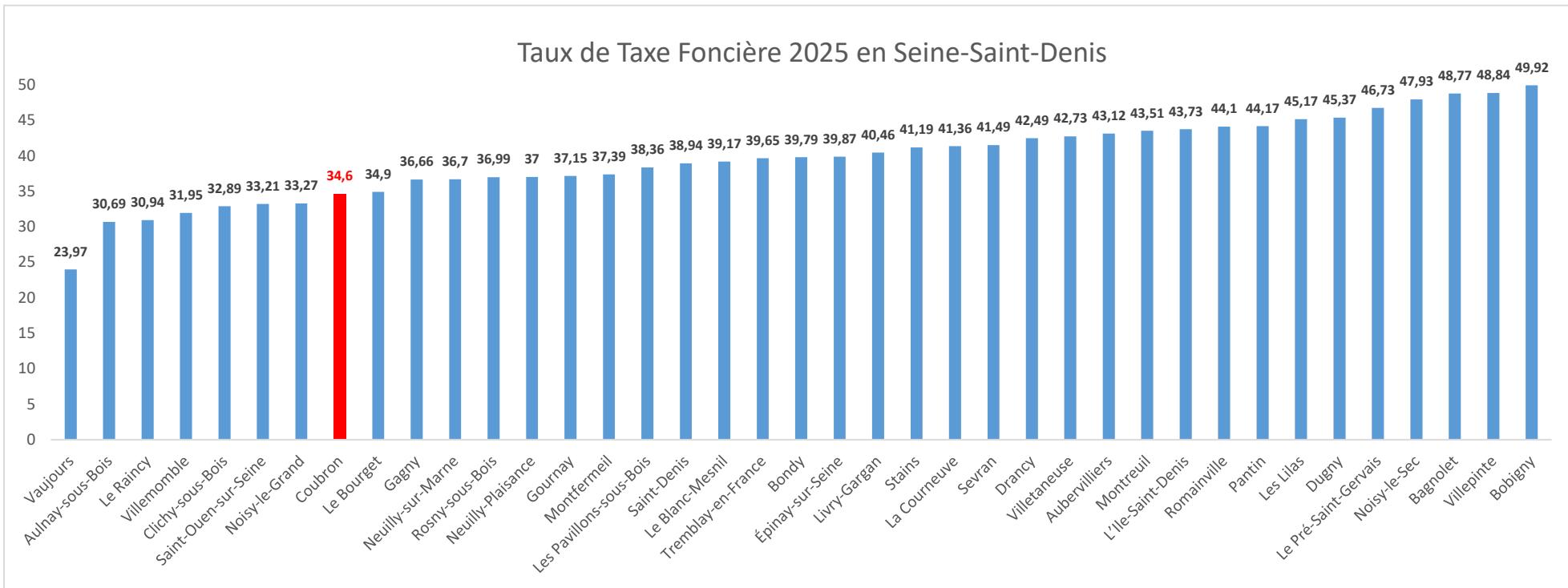
RESSOURCES FISCALES	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Prévision 2026
Taxe foncière & habitation	3 210 340	3 258 912	3 371 562	3 381 932	3 499 883	3 732 505	4 382 345	4 561 503	4 555 978	4 550 000
Autres impôts locaux (rôles supplt)	11 517	11 304	9 853	5 180	40 846		6 124	2 403	20 265	0
État - compensation exo TF	1 896	1 981	1 957	2 049	25 822	26 923	28 502	29 655	30 215	30 000
État - compensation exo TH	78 870	88 146	85 840	93 263	0	0	0	0	0	0
Produit fiscal total annuel	3 302 623	3 360 343	3 469 212	3 482 424	3 566 551	3 759 428	4 416 971	4 593 561	4 606 458	4 580 000
Evolution annuel fiscalité	72 775	57 720	108 869	13 212	84 127	192 877	657 543	176 590	12 897	-26 458

la baisse compte tenu de la baisse de fiscalité TF & TH enregistrée en 2025 (-5525€ entre 2024 et 2025), conséquence de la variation négative de la TH (-10 K€). Pour 2026, la prévision portée sera donc prudente.

En 2025, les ressources fiscales nettes ont générés un produit de 4 606 458 €.

La prévision 2026 est moins favorable du fait d'une revalorisation des bases plus faible en 2026 (0,8% contre 1,70% en 2025, 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023). La revalorisation des bases est une décision gouvernementale qui s'impose aux collectivités, elle a été annoncée à 0,80%. Cette revalorisation des bases qui s'appuie sur l'inflation générera un produit fiscal sans variation significative (sans augmentation des bases liées aux nouvelles constructions ou agrandissements).

A noter que Coubron a toujours un niveau de taxe foncière parmi les 25% les moins élevés de tout le département



4. FISCALITE INDIRECTE

Elle est fortement dépendante des recettes encaissées au titre de la Compensation pour perte de la taxe additionnelle aux droits de mutation perçue par la commune.

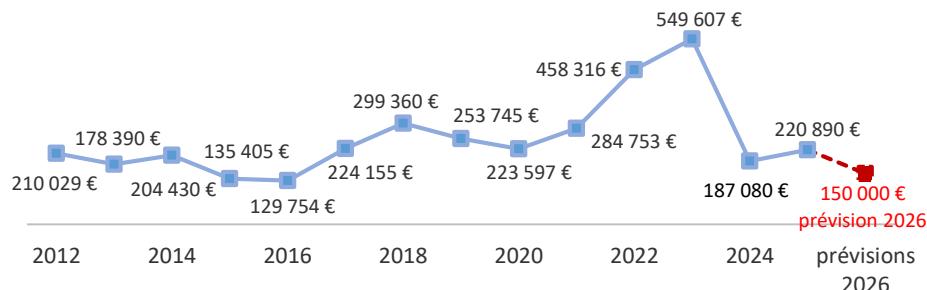
Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Des droits de mutations qui enregistrent une forte baisse depuis 2024. La hausse amorcée en 2021 sur la période post-Covid est retombée et on atteint des montants assez faible depuis 2024 qui risque de se reproduire en 2026.



Après un repli du marché immobilier sur la période 2018-2020, la reprise amorcée en 2021 (soit transactions 2020 puisque les recettes sont perçues en n+1) s'était confirmée et même accélérée en 2022 (au titre de l'année 2021), témoignant du fort dynamisme du marché immobilier sur la période post-covid. **Notre commune, par sa singularité, son cadre de vie, et son environnement préservé se montrait attractive et c'était heureux.**

En 2023, ce sont 550 k€ qui ont été encaissés au titre des droits de mutations. **Un chiffre exceptionnel qui s'expliquait par le passage du seuil des 5 000 hab. et donc le versement de deux années en une.**

A partir de 2024, on retrouve une seule année de droit de mutation, ceux de l'année 2024. Le faible montant 2024 et 2025 traduit la faiblesse des transactions immobilières enregistrées ces 2 dernières années.

Pour 2026 une prévision basse sera portée au BP 2026 par prudence, compte tenu du contexte économique et institutionnel instable, même si la baisse des taux (fragile) pourrait laisser escompter une légère reprise.

Pour rappel le calendrier des droits de mutation est modifié depuis 2023 et il n'y a donc plus de décalage temporel dans les versements.

Ces recettes fortement dépendantes de la conjoncture économique doivent faire systématiquement l'objet de **prévisions prudentes**.

En outre, pour l'équilibre budgétaire, il est toujours plus opportun de constater une recette en excédent, que de devoir rééquilibrer les dépenses à la baisse du fait d'une prévision trop optimiste.

Pour cette raison, la prévision devrait s'établir à 150 K€ pour 2026.

5. DES PRELEVEMENTS SUR LA FISCALITE QUI CONTINUENT DE GREVER LE BUDGET

Pour 2026, le montant des prélèvements se situera à un niveau plus élevé que les années précédentes, 400 K€ contre 351 k€ en 2024. Ces prélèvements se composent principalement de la pénalité pour défaut de logements sociaux, et des charges d'intercommunalités (EPT).

Depuis 2011, l'Etat opère des prélèvements sur la fiscalité communale qui réduisent considérablement notre résultat d'année en année (FNGR, loi SRU, contribution au redressement des finances publiques).

A ces prélèvements obligatoires, nous ajoutons les charges résultant de l'intercommunalité (FCCT), soit la contribution communale au fonctionnement de l'EPT Grand Paris Grand Est.

Ces prélèvements étaient de l'ordre de 250 / 260 K€ depuis 2019 puis ils ont atteint un niveau de 381 K€ en 2025 et **nous devrions avoir un niveau encore supérieur en 2026, attendu autour de 400 K€.**

Des prélèvements sur la fiscalité qui repartent à la hausse du fait de la contribution communale au fonctionnement de l'EPT Grand Paris Grand Est



Cette augmentation résulte de deux effets cumulés :

- le **DOUBLEMENT PAR L'ETAT DE LA PENALITE QU'IL NE RESPECTE PAS** qui est passée de 67K€ en 2023 à 125K€ en 2024 et à 154 K€ en 2025. L'application sans discernement de cette pénalité par l'Etat, alors même que 70% de son territoire est inconstructible (zones naturelles ou agricoles), protégé, quand dans le même temps les pouvoirs publics ne cessent d'afficher (mais il ne s'agit bien que d'affichage), la nécessité de protéger l'environnement est proprement scandaleuse (qui plus est pour une collectivité déjà lourdement fragilisée financièrement par le niveau très faible des dotations qu'elle perçoit).

- et de **l'augmentation du FCCT**, soit la contribution de la commune au budget du Territoire de Grand Paris Grand Est. Il avait en effet été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) que la **hausse de notre FCCT de 44 307€ à 76 515€, soit +73%**, soit aménagée avec 0% de hausse en 2023, 80% en 2024, et 125% en 2025 et 2026 pour attendre le FCCT « cible » en 2027. **De ce fait, la contribution communale à l'EPT, via le FCCT, est passée de 76 515€ en 2024 à 92 960€ en 2025, soit +21%.**

Le FCCT 2026 devrait atteindre 93 638 € en 2026.

Points clefs :

- En 2026, à nouveau, **la municipalité fait le choix de maintenir ses taux de fiscalité à l'identique**, à leur niveau 2025 ;
- Une **évolution des bases locatives très faible, de +0.8%** ;
- Un produit de la **fiscalité directe attendu en légère baisse en 2026, du fait d'une revalorisation des bases encore plus faible qu'en 2025** ;
- Un **taux de Taxe Foncière à Coubron qui reste dans le quartile le plus faible du département de Seine-Saint-Denis**, alors même que nous percevons l'une des dotations, si ce n'est la dotation par habitant, la plus basse ;
- Une enveloppe de la **DGF, reconduite au niveau national en 2026** au même niveau qu'en 2025 ;
- Un niveau de cette dotation, quelle que soit son évolution 2026 **tout simplement scandaleux quand on le compare aux autres communes, du Territoire de GPGE ou de Seine-Saint-Denis. Le préjudice par rapport aux moyennes Territoriales ou Départementales est évalué à plus de 633 000 € par an pour notre commune !**
- Le **marché immobilier atone en 2025** avec des droits de mutation perçus toujours faibles, et une prudence à avoir sur ce poste pour la prévision 2026 du fait du contexte économique et institutionnel instable, quand bien même la baisse des taux d'intérêt pourrait amorcer une reprise sur ce secteur ;
- Des **prélèvements attendus en forte hausse en 2026, avec la revalorisation sur 2025 et 2026 de la contribution de la commune au budget du Territoire de 125%** (cette augmentation initialement prévue pour 2023 avait été reportée, pour tenir compte de la conjoncture, avec une montée en charge à partir de 2024...) et toujours le **maintien du DOUBLEMENT de la pénalité appliquée pour défaut d'atteinte des objectifs de construction de logements sociaux qui est passé de 67 K€ en 2024 à 154 K€ en 2025 et qui se retrouvera en 2026 à un niveau similaire**

VIII. CAPACITE FINANCIERE

CAPACITE FINANCIERE : Une CAF nette positive qui s'est améliorée depuis 2019 et qui dégage une épargne nette de 692

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

Résumé 2025

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

Après une CAF nette quasiment nulle en 2018, la Ville est parvenue à restaurer ses marges de financement depuis 2019.

Il faut se féliciter, dans un contexte si dégradé, et en l'absence totale de soutien de l'Etat, que les efforts conduits depuis 2019 payent et que la commune ait pu voir, année après année ses résultats sensiblement s'améliorer, ce qui devrait lui permettre, avec l'aide de ses partenaires (MGP et Région Ile de France notamment) de financer ses investissements structurants sans recourir à l'emprunt.

Valeur globale	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 *(Prévisionnel)
Epargne de Gestion	260 147	892 983	1 065 093	903 708	990 281	1 723 569	1 166 257	958 546
Intérêts de la dette payée	-80 023	-77 346	-72 900	-70 423	-73 968	-73 968	-88 152	-79 147
Epargne brute = CAF Brute	180 124	815 637	992 193	833 285	916 313	1 649 601	1 078 105	879 399
Remboursement capital de la dette	-172 075	-174 748	-178 233	-182 909	-183 360	-183 360	-182 639	-187 685
Epargne nette = CAF nette	8 050	640 889	813 960	650 376	732 953	1 466 241	895 466	691 713

*2025 = hors refacturation pénalités Coronis

par habitant	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 *(Prévisionnel)
						5017 habitants	5107 habitants	5156 habitants
Epargne de Gestion	53,89 €	181,98	214,61	181,65	197,39	343,55	228,36	185,91
Intérêts de la dette payée	-16,58 €	-15,76	-14,69	-14,16	-14,74	-14,74	-17,26	-15,35
Epargne brute = CAF Brute	37,32 €	166,22	199,92	167,49	182,64	328,8	211,10	170,56
Remboursement capital de la dette	-35,65 €	-35,61	-35,91	-36,77	-36,55	-36,55	-35,76	-36,40
Epargne nette = CAF nette	1,67 €	130,61	164,01	130,73	146,09	292,25	175,34	134,16

. L'Epargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers

. L'Epargne brute (ou CAF brute) est ce qui reste après paiement de la charge d'intérêt pour rembourser le capital de la dette et les dépenses d'équipement.

. L'Epargne nette (ou CAF nette) est ce qui reste après remboursement du capital de la dette pour financer les dépenses d'équipements

La CAF nette, qui représente l'autofinancement disponible, est **restaurée depuis 2019**.

La CAF nette est constituée des crédits disponibles après le paiement de la dette pour financer les dépenses d'équipement.

Elle représente l'autofinancement de la ville.

On note l'amélioration de la CAF depuis 2019, avec un pic en 2023.

En 2018 la CAF n'est que de 8 K€. Elle va connaître une forte amélioration à partir de 2019 avec un pic en 2023. Elle décroît depuis pour atteindre en 2025 un niveau sensiblement identique à celui de l'année 2019.

Ainsi, après une CAF nette de 641 K€ en 2019, elle est de 814 K€ en 2020, 650K€ en 2021, 733 K€ en 2022, 1 466 K€ en 2023, 895 K€ en 2024, **elle est de 692 K€ en 2025.**

Cette baisse de l'autofinancement est liée à la mise en œuvre du programme d'investissement depuis 2024 qui nécessite une affectation importante du résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

En 2026, la capacité financière devra encore être préservée en maîtrisant nos dépenses tout en améliorant nos recettes pour pouvoir dégager suffisamment d'Epargne nette pour achever notre programme d'investissement ambitieux (terminer les programmes commencés : maison de la santé, Centre de loisirs et Médiathèque entre autres). Il conviendra de rester particulièrement attentifs à la maîtrise de ces équilibres et la commune restera vigilante sur le niveau de ses dépenses et sur la recherche permanente de subventions pour financer ses investissements.

UNE CAPACITE FINANCIERE A PRESERVER PAR UNE ACTION SUR LA MAITRISE DE NOS DEPENSES

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le

En ce qui concerne ses dépenses de fonctionnement, la ville enregistre une forte hausse de celles-ci (922 K€ entre 2024 et 2025) ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE 2024)
composée essentiellement des **dépenses de voiries (+366 K€ entre 2024 et 2025)** sur le chapitre 011 et des **charges de personnel (+113 K€ entre 2024 et 2025)** sur le chapitre 012.

L'augmentation des dépenses est plus importante que la baisse des autres dépenses de charges générales (plus fortes baisses représentant 209 K€ contre les plus fortes hausses représentant 476 K€).

Le poste de charges générales, corrigé des travaux de voirie, évoluerait à la baisse (-159 K€). Cela montre la maîtrise de certaines dépenses avec une baisse de ses charges générales de 159 K€ (hors variation des travaux de voirie).

Les postes de dépenses Energie (Électricité et chauffage) sont, eux, ceux qui génèrent les plus fortes baisses entre 2024 et 2025 (mais, cf. supra, à apprécier avec prudence, compte tenu des **décalages de facturation** observés chaque année sur ces postes).

Dépenses de fonctionnement 2025 :

Liste des dépenses de charges générales qui augmentent	Dépenses positives période 2024/2025
Voiries	366 445
Maintenance	41 980
Concours divers (cotisations)	17 534
Alimentation	11 136
Assurance obligatoire dommage-construction	9 299
Autres fournitures non stockées	5 846
Réseaux (éclairage public)	4 770
Autres contrat location (*logiciel Rest. Scol + copieurs)	4 738
Entretien bâtiments publics	4 500
Fournitures d'entretien	4 128
Versements à des organismes de formation	3 051
Frais de télécommunications	1 464
Fournitures administratives	1 115
TOTAL DES PRINCIPALES HAUSSES DES DEPENSES 2024/2025	476 006

Liste des dépenses de charges générales qui baissent (maîtrise des dépenses et recherche d'économies)	Dépenses négatives période 2024/2025
Energie - Electricité	-89 435
Chauffage urbain	-62 756
Autres contrats de service (*contrat optimisation TF en 2024)	-19 714
Fournitures de voirie	-13 033
Etudes et recherches	-5 730
Eau et assainissement	-4 020
Autres (*contrat crédit-bail terminé au 31/12/2024)	-3 480
Carburants	-3 101
Entretien matériel roulant	-2 376
Achats prestations de services (sorties centres, spectacles enfants...)	-1 794
Autres honoraires, conseils	-1 654
Frais d'actes et de contentieux	-1 594
Autres biens mobiliers (*réparation équip. Rest. Scolaire, CTM, PM...)	-1 154
TOTAL DES PRINCIPALES REDUCTIONS DEPENSES 2024/2025	-209 841

Recettes de fonctionnement 2025 :

Parmi les recettes en hausse, citons :	Recettes positives période 2024/2025
Autres participations (* CAF)	125 530
Droit de mutations	33 809
Remboursements IJ sur rémunérations personnel	31 562
Autres (* remb. sinistres + application jugement)	23 966
Autres contributions directes (rôles fiscaux supplt)	17 862
Produits des cessions d'immobilisations	14 888
Redevance d'occupation du domaine public (RODP)	13 251
facturation services périscolaires et enseign	12 272
Facturation crèche + 3ème âge	10 750
FCTVA sur dépenses de fonctionnement	8 656
Dotation de solidarité rurale (DSR)	4 985
Versement mobilité (personnel)	3 426
Produits par des tiers (* refact. TEOM + eau cimetière)	3 330
TOTAL PRINCIPALES AUGMENTATION RECETTES 2024/2025	304 284

Parmi les recettes en baisse, citons :	Recettes négatives période 2024/2025
Communes (FSDRIF)	-42 104
Mandats annulés (exercices antérieurs)	-41 892
Redevances et droits des services à caractère cult	-15 282
Départements (* JO de 2024)	-6 000
Impôts directs locaux	-5 525
Taxe sur la consommation finale d'électricité	-4 019
Produits activités annexes (abonnements)	-3 000
Concession dans les cimetières (produit net)	-2 237
Différences sur réalisations (négatives)	-1 820
Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	-1 193
Dotation forfaitaire	-1 085
Revenus des immeubles	-1 005
TOTAL PRINCIPALES REDUCTION RECETTES 2024/2025	-125 162

Notons que l'autofinancement a bénéficié d'une amélioration de certaines ressources, sauf de la **fiscalité directe** qui est en recul de 5 K€. Avec une fiscalité directe locale qui recule entre 2024 et 2025, un FSRIF qui recule de 42 K€ (**et qui ne sera pas reconduit en 2026**), un recul de la **Taxe sur les consommations finales d'électricité** (en relation avec la baisse du prix de l'énergie) et le **recul de certains recettes de services** les recettes sont en baisse de 125 K€.

D'autres recettes génèrent des recettes supplémentaires de 304 K€, bien heureusement. La participation de la CAF avec un rattrapage des participations de 2024 résultat de la vacance du poste de responsable enfance pendant de longs mois (longue maladie). Les droits de mutations, encore relativement bas, sont tout de même en progression de 34 K€. Les Indemnités journalières en lien avec des absences de longue durée sont aussi en hausse de 31 K€. D'autres augmentations de recettes sont à relever comme une facturation des services périscolaires, de la crèche sont en hausse de 23 K€. La refacturation des dégradations, sinistres et l'application des jugements génère aussi une recette supplémentaire de 24 K€. La redevance pour occupation du domaine public génère aussi 13 K€ supplémentaires.

Points clefs :

- ☛ Une **Capacité d'Autofinancement restaurée année après année depuis 2019, dans un contexte économique pourtant difficile, et alors même que l'ensemble des concours de l'Etat ne font que diminuer** ;
- ☛ Une exécution budgétaire 2026 marquée par une **hausse significative des dépenses de fonctionnement en lien avec l'entretien de la voirie, à + 366K€** sur ce poste de dépenses par rapport à 2025 ;
- ☛ Une situation qui implique donc, plus que jamais, **que les efforts engagés soient poursuivis en maintenant une vigilance permanente sur le niveau de nos dépenses de fonctionnement (pression constante sur les chapitres 011 frais généraux et 012 frais de personnel)**, et en poursuivant nos recherches de financements pour éviter de retrouver la situation qui prévalait en 2018 avec une CAF quasi nulle ;
- ☛ Une **sélection en 2025 de l'éligibilité de la commune au FSRIF**, perçu pour 42K€ en 2025, et qui sera donc de **zéro en 2026** (contre 73K€ en 2023 et 84K€ en 2024).

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

IX. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2026

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

LE CONTRAT REGIONAL (CAR)

RECAPITULATIF PRIX DE REVIENT DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) – Projet initial

Commencé en 2019, La ville poursuit son programme pluriannuel de travaux avec le Contrat Régional déposé sur le portail de la Région en 02/2019.	1 ^{er} projet Réhabilitation RDC Maison de la Nature		2 ^{ème} projet Centre d'Accueil Loisirs Sans Hébergement		3 ^{ème} projet Médiathèque		Prix de Revient total des 3 projets Projet initial		
Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC	Total HT	Total TVA	Total TTC	
Travaux divers (géomètre, VRD...)	0,00	19 250,00	23 100,00	14 500,00	17 400,00	33 750,00	6 750,00	40 500,00	
Construction Bâtiment	0,00	631 664,00	757 996,80	235 127,00	282 152,40	866 791,00	173 358,20	1 040 149,20	
Réaménagement RDC Maison de la Nature	267 400,00	320 880,00				267 400,00	53 480,00	320 880,00	
Honoraires techniques	0,00	101 295,00	118 175,00	46 303,00	54 253,00	147 598,00	24 830,00	172 428,00	
Frais annexes	0,00	17 300,00	18 360,00	8 300,00	8 760,00	25 600,00	1 520,00	27 120,00	
Gestion opération - AMO	0,00	53 000,00	63 600,00	23 000,00	27 600,00	76 000,00	15 200,00	91 200,00	
Prix de revient	267 400,00	320 880,00	822 509,00	981 231,80	327 230,00	390 165,40	1 417 139,00	275 138,20	1 692 277,20
Mobilier	0,00	40 000,00	48 000,00	60 000,00	72 000,00	100 000,00	20 000,00	120 000,00	
Provision pour actualisation/révision		12 158,00	14 538,00	4 818,00	5 742,00	16 976,00	3 304,00	20 280,00	
Prix de revient meublé	267 400,00	320 880,00	874 667,00	1 043 769,80	392 048,00	467 907,40	1 534 115,00	298 442,20	1 832 557,20
Projet achevé		Démarrage des opérations de démolition au cours du 1 ^{er} trimestre 2023							

Projet initial

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES 3 PROJETS (CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL) - Projet actualisé

La réhabilitation de la Maison de la Nature qui a été lancée fin 2019, s'est achevée en 2021. Pour les 2 autres opérations les montants portés sont les dépenses payées au 31/12/2025 avec les engagements reportés sur 2026 (RAR 2025). Ces 2 opérations seront achevées sur 2026.	Prix de revient total (hors mobilier) (projet actualisé)			Participation sous forme de subvention (hors mobilier) (sur le HT)					Participation sous forme de prêts (sur le HT)	
	HT (prix actualisé)	TVA	TTC	Contrat Régional (CAR) *	Autres (DETR/FIM...)	%	CAF	%	La Banque des Territoires	%
Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH)	1 414 458 €	282 892 €	1 697 349 €	410 000 €	0 €	29%	390 000 €	28%	0 €	0%
Médiathèque	544 217 €	108 843 €	653 060 €	160 000 €	80 000 €	44%	0 €	0%	0 €	0%
Réhabilitation Maison de la Nature (en cours)	285 377 €	57 075 €	342 452 €	130 000 €	53 963 €	34%	0 €	0%	87 000 €	30%
TOTAL DES 3 PROJETS (HT)	2 244 051 €	448 810 €	2 692 861 €	700 000 €	133 963 €	37%	390 000 €	17%	87 000 €	4%

Projet actualisé

Financement HT TOTAL (avec emprunt)	%
800 000 €	57%
240 000 €	44%
270 963 €	95%
1 310 963 €	58%

* Le montant HT retenu par la Région est de 849 808 € pour la création du centre de loisirs sans hébergement contre 785 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 392 500 € sur cette base actualisée.

* Le montant HT retenu par la Région est de 349 922 € pour la création d'une médiathèque contre 320 000 € de prix de revient global actualisé et le taux de participation de 50% conduit à une participation de 160 000 € sur cette base actualisée.

La réhabilitation de la Maison de la Nature, commencée en 2019 s'est achevée en 2021. Cette opération n'apparaît donc plus dans les demandes budgétaires.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le 19/02/2026
ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

POINT SUR LA REALISATION DE L'ALSH / MEDIATHEQUE

Entre 2021 et 2023 les opérations se trouvent en phase étude avec, en fin 2022, l'abattage des arbres pour pouvoir réaliser les premiers travaux préparatoires qui ont eu lieu en 2023 avec la démolition du bâtiment existant.

En 2024 le chantier s'arrête et rentre dans une nouvelle phase d'étude pour adapter le projet suite aux fouilles archéologiques exigées par la DRAC.

Rappelons que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avait fait réaliser à partir du 18 septembre 2023 des fouilles archéologiques sur ce site, par les services de l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives), qui avaient découvert des vestiges gallo-romains. Cela avait fortement ralenti le projet et nécessité de le modifier pour assurer sa compatibilité avec la conservation des vestiges.

Le marché a finalement été notifié fin décembre 2024 et les engagements réalisés sur décembre 2024.

La réalisation se trouve donc sur les exercices 2025 et 2026 (reports).

POINT SUR LA MAISON DE LA SANTE

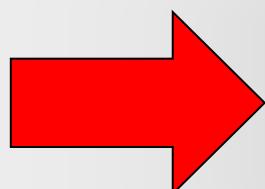
En ce qui concerne la maison de la santé, la phase d'étude s'est étalée sur la période 2022-2023. Les premiers travaux ont débuté en 2024 et se sont déroulés tout au long de l'année 2025.

L'assemblage de l'ossature a pû ainsi être achevé avant la fin de l'année 2025.

Les lots Electricité, Plomberie, Aménagement intérieur sont en cours d'exécution.

Suivront les lots Serrurerie / Clôture, puis VRD.

La réalisation se trouve donc sur les exercices 2025 et 2026 (à titre principal en reports).



Pour ces deux opérations, la livraison des bâtiments est prévue dans quelques semaines.

LES AUTRES PROJETS D'INVESTISSEMENT

En 2026 la ville va terminer de mandater les opérations engagées en 2025, pour un montant de dépenses de 2 716 K€ avec en contrepartie des recettes de 1 366 K€.

Ce sont les **Restes à Réaliser (RAR) de 2025** qui trouveront leur exécution en 2026, ce sont essentiellement :

- La réalisation des travaux du nouveau centre de loisirs pour 791 K€ ;
- La réalisation de son programme de conversion led de l'éclairage public pour 630 K€
- La réalisation des travaux de la Maison de Santé pour 497 K€ ;
- La réalisation des travaux de la médiathèque pour 306 K€ ;
- La réalisation de son programme de voirie communale avec l'EPT pour 37 K€
- L'équipement de la restauration scolaire pour 18 K€ ;
- L'achat d'une saleuse pour 12 K€ ;
- L'achat de 12 cavurnes pour le cimetière pour 7 K€ ;
- Remplir des systèmes incendies (bouches, poteaux, extinct...) pour 6 K€ ;
- L'informatisation des services (Citopia, tablettes pointage, serveurs...) pour 4 K€ ;
- La poursuite des travaux de sécurisation des écoles pour 3 K€ ;
- Portes coupe-feu (école de musique et centre de loisirs maternel) pour 1,5 K€ ;

D'autres opérations d'investissement importantes pour le cadre de vie, la transition énergétique ou la modernisation des équipements communaux sont prévues pour 2026.

Ainsi, à ce jour, les demandes de financements suivantes ont d'ores et déjà été obtenues :

- financement du **relamping LED**, cout HT 652 161 €, obtenus 26,4% (soit 72 012€) auprès de la Région Ile de France et obtenus 46,5% (soit 300 000 €) auprès de l'Etat (DSIL 2025),

volet 1 « éclairage voie publique + pilotage » lancé en 2025

volet 2 « parc sportif » lancé en 2025

volet 3 « modernisation infrastructure » lancé en 2025
- financement des travaux de « **rénovation et remplacement à neuf de l'ensemble de la toiture et des bardages latéraux des deux courts couverts de tennis** », 156 490€ obtenus auprès de la Région et 46 000€ auprès de la FFT, soit 202 497€, **lancement 1^{er} trimestre 2026**
- financement du projet « **Forêt comestible coubronnaise** », cout HT 8 745 € HT, obtenus 68,61% auprès de la Région (2025), soit 6 000 € **lancement 2026**

D'autres demandes de financements ont d'ores et déjà été sollicitées :

- financement du projet « **Acquisition de différents équipements destinés à la modernisation de la structure d'accueil espace WOOPITO** », cout 11 527,41 € HT, sollicités 80,00% auprès de la CAF (2026), soit 9 221,93 €.
- financement du projet « **Rénovation thermique de l'ancienne bibliothèque (réfection toiture, isolation extérieure, remplacement des portes et fenêtres)** », cout 329 813.95 € HT, sollicités 80,00% auprès de la Préfecture d'Ile de France au titre de la DSIL 2026, soit 263 851.16 €.

D'autres projets seront, naturellement, déposés dans le courant de l'exercice 2026.

Pour rappel, en 2025, la ville a obtenu la notification de subventions pour les opérations suivantes :

Année	Nature des travaux subventionnés	Partenaires	montant des travaux HT	% participation	Subvention notifiée	Etat d'avancement
2025	CONVERSION LEDS ECLAIRAGE PUBLIC (PILOTAGE ET MODERNISATION INFRASTRUCTURES)	DSIL ARRETE N° 2025-275	652 161,00 €	46,00%	300 000,00	TRAVAUX ENGAGES SUR 2025
2025	ACHEVEMENT ECLAIRAGE PUBLIC-REMPLACEMENT 247 LUMINAIRES ECLAIRAGE PUBLIC	REGION EX091377	272 780,16 €	26,40%	72 012,00	TRAVAUX ENGAGES 2025 (volet 1)
2025	REFECTION COURTS DE TENNIS COUVERTS	REGION EX091002	233 000,00 €	49,67%	115 725,00	LANCEMENT EN 2026
2026	COMPLEMENT SUBVENTION REFECTION COURTS DE TENNIS COUVERTS	REGION	233 000,00 €	17,5%	40 772,50	LANCEMENT EN 2026
2025	REFECTION COURTS DE TENNIS COUVERTS	FFT	233 000,00	16.3%	38 000,00	LANCEMENT EN 2026
2025	AMENAGEMENT 12 TERRAINS DE PETANQUE	REGION EX091596	28 334,00 €	43,69%	12 380,00	TRAVAUX TERMINES
2025	FORET COMESTIBLE	REGION EX095301	8 745,00 €	68,61%	6 000,00	LANCEMENT EN 2026
2025	FINANCEMENT CAF - CREATION ALSH	CAF	820 000,00	48%	390 000,00	TRAVAUX ENGAGES SUR 2025
TOTAL DES SUBVENTIONS NOTIFIÉES EN 2025					974 889 €	

Points clefs :

- ☛ **L'achèvement des deux projets structurants du mandat**, avec une livraison prévue de la Maison Médicale et de l'ALSH / Médiathèque pour le courant du 1^{er} semestre 2026 ;
- ☛ **La poursuite des opérations engagées en 2025** (opérations de voirie, modernisation de l'éclairage public, relamping du parc sportif....) ;
- ☛ Une volonté maintenue d'obtenir systématiquement un maximum de financements extérieurs sur chacune des opérations projetées, **974 K€ de subventions notifiés en 2025, soit le montant annuel le plus élevé obtenu sur la mandature écoulée** ;
- ☛ Deux **nouveaux dossiers de demandes de financement d'ores et déjà déposés en 2026** (pour le financement de l'acquisition de différents équipements pour l'espace Woopitoo et la réhabilitation thermique de notre ancienne bibliothèque) et d'autres à venir, notamment toujours en matière de transition énergétique.

X. ANALYSE DE LA DETTE ET EVOLUTIONS PREVISIBLES

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR LA DETTE

- ➡ Un encours de la dette formé à **70%** par la Caisse d'Epargne, 22% par la Caisse des Dépôts et 8% par le Crédit Agricole.
- ➡ Un encours de la dette qui baisse : **3 822 K€ fin 2025** contre **4 015 K€ fin 2024** et **5 183 K€ fin 2017**.
- ➡ Une dette sécurisée *sans produits structurés* : **74%** des emprunts sont à taux fixes et les autres **26%** indexés sur le livret A.
- ➡ Avec un taux moyen de **1,96%**, l'encours de la dette démontre une bonne gestion.
- ➡ L'encours de la dette a été renégocié en 2016. Cette renégociation a permis de redonner des capacités financières à la ville avec un abaissement de **144 000 €** dès **2017**.

La dette est entièrement sécurisée et stabilisée car seuls les 2 emprunts Caisse des dépôts ne sont pas à taux fixe, mais indexés sur le taux de rémunération du livret A.

A noter la baisse du taux du livret A au 1^{er} février 2025 passant de 3% à 2,4% puis à 1,5% à partir du 1^{er} février 2026, qui nous est donc favorable.

CARACTERISTIQUES DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2025 PAR PRETEUR

Référence	Date d'acquisition	Organisme prêteur	Part dans le capital emprunté	Type de taux	Taux d'intérêt 2025	Date fin	Montant de l'emprunt	CRD au 31/12/2025	IRD au 31/12/2025	Capital appelé en 2026	intérêts appelés en 2026
E 31	CONTRAT	CRCA LIVRY GARGAN	8,33%	Fixe	1,71%	07/07/2035	456 152	241 802	21 232	22 990	3987,91
E 32	45745	CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	20,24%	Variable	2,70%	01/03/2057	1 108 000	940 418	452 132	19 645	25072,31
E 33	9682075	C.E ILE DE France	14,61%	Fixe	2,26%	05/04/2041	800 000	542 747	99 967	29 959	11957,03
E 34	9834907	C.E ILE DE France	16,10%	Fixe	1,35%	05/12/2039	881 673	568 828	55 764	37 164	7449,79
E 35	9836371	C.E ILE DE France	39,13%	Fixe	1,29%	25/12/2041	2 142 163	1 449 176	155 472	82 080	18210,19
E 36	5332857	CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	1,59%	Variable	2,45%	01/08/2060	87 000	78 686	40 142	1 473	1963,9
Total pour budget Ville de Coubron			100,00%		1,96%		5 474 988	3 821 656	824 708	193 311	68 641

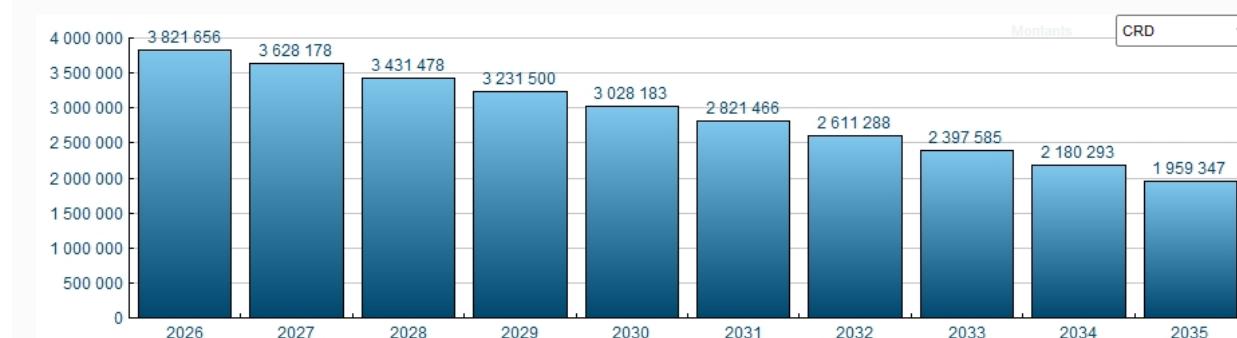
Emprunt contracté à l'origine par prêteur		
REPARTITION PAR PRETEUR	(en €)	(en %)
C.E ILE DE FRANCE	3 823 836	69,84%
CAISSE DES DÉPOTS ET CONSIGNATIONS	1 195 000	21,83%
CRCA LIVRY GARGAN	456 152	8,33%
Total de la répartition	5 474 988	100,00%

Encours de la dette au 31/12/2025 par prêteur		
	(en €)	(en %)
	2 560 751	67,01%
	1 019 104	26,67%
	241 802	6,33%
	3 821 656	100,00%

Composition de la dette par type de taux		
Type de taux	(en €)	(en %)
Fixe	2 802 553	73,33%
Variable	1 019 104	26,67%
Total de la répartition	3 821 656	100,00%

TABLEAU D'EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DU SUR LA PERIODE 2026 à 2034

Vous êtes sur l'entité
VILLE - Ville de Coubron - Exercice 2026



Points clés :

- ➔ Une **dette sécurisée**, les deux seuls emprunts à taux variables ayant été contractés auprès de la Caisse des Dépôts. Néanmoins, ceux-ci sont adossés à l'évolution du taux de rémunération du Livret A. **Pour 2025, on enregistre une baisse au 1^{er} février 2025 de 3% à 2,4%. Pour 2026, le taux passe à 1,5% au 1^{er} février 2026, favorable donc à la commune ;**
- ➔ Un **encours de la dette qui baisse année après année, de plus de 1.3 millions d'euros depuis 2017** ;
- ➔ La perspective de pouvoir **équilibrer le budget 2026 sans recourir à l'emprunt**.

XI. TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

L'IMPACT FINANCIER DU TRANSFERT DE COMPETENCES VERS GRAND PARIS GRAND EST

L'EPT Grand Paris Grand Est a intégré les compétences suivantes : développement économique, transports, gestion des déchets, assainissement et eau, habitat, urbanisme, aménagement, rénovation urbaine, emploi, formation, insertion. Ces transferts de charges donnent lieu, dès 2016, au versement d'un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT). Ce fonds correspond au transfert de compétences estimées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Le FCCT comprend les charges transférées et une quote part des charges de fonctionnement de l'EPT.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	% augmentation 2025/2026
FCCT (Fonds de contribution aux charges territoriales)	42 798 €	43 312 €	43 399 €	44 307 €	47 452 €	76 541 €	92 960 €	93 638 €	+0,73%

Le montant du FCCT 2026 intègre la revalorisation 2026 du FCCT.

Précisons, comme évoqué supra, que suite à un long travail réalisé au cours de l'année 2022 pour procéder à une actualisation des contributions des communes au budget du territoire, il avait été acté en Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales du 18 octobre 2022, **une hausse du FCCT qui s'avère être de 21,50% pour notre commune en 2025.**

Pour 2026 le montant du FCCT 2026 sera de l'ordre de 93 638 € (délibération Grand Paris Grand Est du 16/12/2025 approuvant le FCCT pour 2026). En 2023 le FCCT était de 47 452 €, 3 ans après le FCCT a donc doublé.

Cette hausse, très forte, reste néanmoins dans la moyenne des hausses subies par les communes, certaines ayant vu leur FCCT croître dans des proportions bien plus importantes.

Pour rappel, en 2022 la CLECT avait acté une forte augmentation du FCCT applicable dès 2023 avec la possibilité de retenir la règle générale ou 1 des 2 options proposées pour absorber la hausse progressivement. En effet, compte tenu de l'extrême tension qui devait peser sur les budgets communaux en 2023, l'EPT avait proposé différents scénarios aux communes pour atteindre le montant de FCCT retenu.

Notre commune, en séance du Conseil Municipal du 7 décembre 2022, avait décidé de maintenir le FCCT 2023 au niveau de 2022 augmenté de la seule revalorisation des bases soit +7,1% puis d'effectuer un rattrapage sur 2024 (80%), 2025 (125%) et 2026 (125%) avec un « atterrissage » en 2027 sur le montant déterminé (option N°2).

REGLE GENERALE

Villes dont le FCCT augmente - RG2	
2023	<i>Prise en charge de 50 % de l'évolution du FCCT</i>
2024	<i>Prise en charge de 80 % de l'évolution du FCCT</i>
2025	<i>Prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT</i>
2026	<i>Prise en charge de 100 % de l'évolution du FCCT</i>

OPTION N°2 : retenue par COUBRON

Option 2 - CP2	
2023	<i>Pas d'évolution du FCCT</i>
2024	<i>Prise en charge de 80 % de l'évolution du FCCT</i>
2025	<i>Prise en charge de 125 % de l'évolution du FCCT</i>
2026	<i>Prise en charge de 125 % de l'évolution du FCCT</i>

SUR L'EVOLUTION DU FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

Pour la cinquième année consécutive, la ville, comme l'ensemble intercommunal du Grand Paris Grand Est, n'a pas été concernée par le prélèvement en 2025 du fait de l'évolution des indicateurs (notamment du revenu moyen des habitants du territoire qui augmente moins vite que la moyenne nationale).

Envoyé en préfecture le 19/02/2026

Reçu en préfecture le 19/02/2026

Publié le 19/02/2026

ID : 093-219300159-20260218-26_003-DE

La création de la Métropole a entraîné d'importantes variations des reversements et prélèvements du FPIC pour la Ville et l'ensemble du territoire. Pour les années à venir, la Ville ne devrait pas être concernée ni par le prélèvement ni par le versement. L'évolution des indicateurs (revenu par habitant, potentiel financier agrégé) pourrait toutefois conduire à un prélèvement mais qui resterait dans tous les cas limités compte tenu de la proximité du territoire avec le seuil de prélèvement.

En 2026, nous ne prévoirons aucune inscription budgétaire, du fait de la non réalisation de cette dépense depuis 2020.

SUR LA QUESTION DE L'HARMONISATION DES TAUX DE LA TEOM

L'EPT Grand Paris Grand Est dispose depuis sa création de ressources propres avec la perception directe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et est décisionnaire en matière de vote des taux depuis 2017.

Jusqu'en 2022, ces taux, différents pour chaque commune, étaient restés inchangés.

Or, la loi NOTRe prévoit que le taux de la taxe doit être uniformisé sur chaque Territoire, dix années au plus tard après leur institution, soit en 2026 pour Grand Paris Grand Est, le Conseil de territoire étant libre de déterminer les modalités de convergence des taux.

La détermination d'un taux unique avait été arbitré en 2024. Le taux cible, vers lequel devaient converger les taux des communes, avait été fixé à 7,35% pour 2024.

Rappelons que le taux applicable à Coubron pour la TEOM était de 8,5% jusqu'à 2021. Il est ensuite passé à 8,33% en 2021 et 8,17% en 2023 et à 7,35% en 2024, soit, depuis 2022, une trajectoire à la baisse favorable aux contribuables Coubronnais.

La décision pour 2026 a été prise lors de son conseil du 16 décembre 2025 (délibération CT2025-12-16). Le taux arrêté par le Conseil de Territoire est de 7,20% pour 2026, soit une reconduction du taux de 2025.

Ajoutons, enfin, qu'il a été mis fin, par le Territoire, aux exonérations facultatives de TEOM dont bénéficiaient 3 centres commerciaux (les Arcades à Noisy-le-Grand, Rosny 2 à Rosny-Sous-Bois et le Chêne Pointu à Clichy-sous-bois), ce qui doit générer un produit supplémentaire pour Grand Paris Grand Est d'environ 1 millions d'euros, avec donc une incidence positive sur l'ajustement du taux cible de TEOM à opérer.

Evolution TEOM	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025 et 2026
Clichy-sous-Bois	9,67%	8,83%	7,35%	7.20%
Coubron	8,33%	8,17%	7,35%	7.20%
Gagny	8,13%	8,07%	7,35%	7.20%
Le Raincy	6,53%	7,26%	7,35%	7.20%
Les Pavillons-sous-Bois	7,67%	7,83%	7,35%	7.20%
Livry-Gargan	6,89%	7,44%	7,35%	7.20%
Neuilly-Plaisance	8,00%	8,00%	7,35%	7.20%
Neuilly-sur-Marne	7,17%	7,58%	7,35%	7.20%
Noisy-le-Grand	6,45%	7,23%	7,35%	7.20%
Rosny-sous-Bois	7,12%	7,56%	7,35%	7.20%
Vaujours	8,53%	8,27%	7,35%	7.20%
Villemomble	6,93%	7,46%	7,35%	7.20%
Total (TMP)	7,25%	7,62%	7,35%	7.20%

Points clefs :

- ☛ A périmètre de compétences assurées identiques, l'augmentation du FCCT 2025 par rapport à 2024, a été de l'ordre de 16 K€ (+21,5%) ;
- ☛ Nous sommes dans la période « d'évolution du FCCT 2022-2027 » qui impacte le plus lourdement le budget communal depuis le recours à ce dispositif avec une nouvelle revalorisation attendue pour 2026 portant la contribution annuelle de la commune à 94K€, son plus haut niveau ;
- ☛ Les modalités de convergence des taux de TEOM ont été favorables à la commune et aux contribuables Coubronnais en 2022 (8,33%) en 2023 (8,17%) et en 2024 (7,35%).
- ☛ Pour 2025, l'évolution de ce taux a été à nouveau favorable, en nouvelle baisse de 0.15 points à 7,20%;
- ☛ Pour 2026, le taux de 7,20% a été reconduit par le Conseil de Territoire du 16 décembre 2025.

- ✗ Une croissance mondiale de 3,3% attendue en 2026 et de 1,3% dans la zone Euro ;
- ✗ Une décélération de l'inflation commencée fin 2023, qui maintient sa trajectoire depuis avec un nouveau recul possible pour 2026. Cela se traduit par la poursuite de la baisse notamment des couts énergétiques, qui, néanmoins, restent à des niveaux plus élevés qu'avant 2022 ;
- ✗ Un contexte international particulièrement instable avec des menaces répétées sur les droits de douanes, des conflits en cours, d'autres qui pourraient se déclencher, la bulle spéculative liée à l'IA, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur l'économie mondiale, les couts des matières premières, les circuits d'approvisionnement, donc des prévisions à apprêhender avec beaucoup de prudence ;
- ✗ Une croissance attendue en France en 2026 à un niveau très faible de 1%, un taux de chômage annoncé en hausse de 7.6% en 2025 à 7.8% en 2026, et une inflation modérée ;
- ✗ Une dette publique qui, en l'absence de réforme structurelle, poursuit sa hausse exponentielle, attendue à fin 2026 à 118.2% du PIB, soit plus de 3 500 milliards d'€...

- ✗ Des concours de l'Etat qui pourraient cette année encore profiter très faiblement à notre commune, avec une loi de Finances, adoptée après le 31/12/2025, une loi spéciale, et in fine via recours à l'article 49-3 de la Constitution ;
- ✗ Une loi de Finances qui prévoit 2 milliards d'économies réalisés sur le dos des collectivités territoriales (qui, elles, rappelons-le, ont l'obligation de voter des budgets à l'équilibre, contrairement à l'Etat), une enveloppe de la DGF maintenue en 2026 à l'identique à 2025 au niveau national ;
- ✗ Malgré tout, le niveau de DGF perçu par Coubron reste tout simplement inacceptable par rapport aux moyennes territoriales, départementales et même nationales ;
- ✗ Une revalorisation par l'Etat des bases locatives qui s'établira à +0.80% pour 2026, soit très faible et ne générant donc pas de recettes nouvelles substantielles ;

- ✗ Un résultat 2025 qui, alors que nos trois plus grosses opérations d'investissement sont désormais engagées, témoigne d'une gestion rigoureuse puisqu'il est positif, à 1 945 K€ ;
- ✗ Des charges générales affichant une hausse assez conséquente en 2025, portées principalement par le programme ambitieux de réfection de la voirie réalisé l'an passé ;
- ✗ Des charges de personnel également en hausse en 2025, portées par le GVT et des revalorisations règlementaires, et qui devraient connaître le même sort en 2026, principalement en raison de la hausse de + 3 points des cotisations CNRACL passant de 34.65% en 2025 à 37.65% en 2026 ;
- ✗ Une baisse des couts énergétiques attendue pour 2026, mais des prix qui néanmoins restent toujours bien plus élevés que ceux d'avant crise de l'énergie ;
- ✗ Des dépenses de fonctionnement qui resteront à un niveau élevé en dépit des efforts réalisés, mais certainement à la baisse, une grande partie du programme de réfection de la voirie ayant été menée sur les exercices 2024 et 2025. En 2026 elles seront portées principalement par le poste des dépenses de personnel (diverses revalorisations et hausses de cotisations) et le maintien d'une posture volontariste sur l'entretien de notre voirie et le cadre de vie ;

- ✗ Des taux de fiscalité locale qui seront maintenus à l'identique en 2026 (en dépit de la revalorisation des bases la plus faible depuis ces 5 dernières années à +0.8%), Coubron se situant dans le quartile des communes bénéficiant de la taxe foncière parmi les plus faibles de tout le département ;

- ✗ La commune poursuit son désendettement (aucun emprunt réalisé depuis près de 10 ans, si on exclut l'emprunt modéré en 2019 pour 87K€ adossé au Contrat d'Aménagement Régional pour la rénovation de la MDN) et maintiendra cette trajectoire vertueuse sur le prochain exercice ;
- ✗ Une capacité d'autofinancement qui doit permettre d'envisager un budget 2026 sans recourir à l'emprunt ;

- ✗ Un programme d'investissement centré essentiellement sur l'achèvement de l'ALSH / Médiathèque et de la Maison Médicale pour 2026 et la poursuite des opérations engagées en 2025 ;
- ✗ Une volonté maintenue de solliciter tous les financements possibles de nos partenaires extérieurs en 2026 (à noter, en 2025, un montant exceptionnel de 974 K€ de subventions notifiés, soit le montant annuel obtenu le plus important sur la mandature écoulée).